

Actes.
Colloque Droit au savoir
21 mars 2013

Introduction par Louis Bonet.

Bonjour à tous.

Merci à vous tous de votre présence. Nous sommes réunis aujourd'hui par Droit au savoir, autour de cette thématique, et après ?

Lycéen, et après ? Etudiant, et après ? Notre séminaire d'aujourd'hui me réjouit par ces deux questions qu'il pose et m'attriste dans le même temps par les réponses que l'on pressent. Les questions marquent, en effet, un temps de l'histoire du handicap, donnent la mesure des étapes franchies depuis l'origine, expriment par leur existence même l'évolution des mentalités et l'état actuel de la conscience collective.

Elles auraient été impensables dans ma jeunesse de lycéen ou d'étudiant. Si rares étaient alors les jeunes handicapés dans le secondaire, et plus encore dans le supérieur, que la société ne s'interrogeait pas.

Ce n'est que plus tard qu'un seuil de sensibilité a été atteint dans la foulée d'un débat plus général sur la place du handicap dans la société.

Cependant, d'impensables autrefois, ces questions se posent encore aujourd'hui, ce qui laisse entendre qu'elles méritent de l'être, qu'elles conservent leur pertinence, et qu'en creux, elles désignent un avenir à construire. En d'autres termes, elles soulignent que les réponses ne sont pas toutes disponibles malgré la prise de conscience et ses incarnations législatives et réglementaires.

Lycéen, et après ? Etudiant, et après ? On sent bien que c'est dans ce « et après » que s'exprime et que se concrétise l'incertitude d'une suite, l'inquiétude d'un futur aux contours encore très nébuleux.

Autrefois, il n'existait aucune solution, de sorte que le problème ne se posait pas, car ce sont toujours les solutions, c'est bien connu, qui font émerger les problèmes... En l'occurrence, c'est la loi du 11 février 2005 qui a joué un rôle d'accélérateur. Fort opportunément, en effet, munie de ses décrets d'application, elle a permis une forte augmentation du nombre de jeunes handicapés scolarisés dans le secondaire, soit en classe ordinaire, soit dans un dispositif spécifique appelé ULIS. Tous ces jeunes, quel que soit leur mode de scolarisation, classe ordinaire, ULIS lycée ou ULIS lycée professionnel, ont ainsi pu parvenir aux portes du baccalauréat, et donc de l'enseignement supérieur, créant une situation jusque-là totalement inédite.

Comment répondre, en effet, à toutes ces aspirations nouvelles, à ces nouvelles attentes de ces lycéens quittant le secondaire et de leur famille ? Quelle reconnaissance de leurs acquisitions ? Surtout, quelles éventuelles poursuites d'études leur offrir ?

Nous sommes bien là au cœur de ce premier « et après ? » Que je mentionnais tout à l'heure.

Quant au second « et après », adressé aux étudiants, il interroge au premier chef leur insertion professionnelle. Là encore et pour les mêmes motifs, la situation est inédite, à savoir le nombre d'étudiants handicapés demandeurs d'emploi et ce, qui plus est, dans un contexte particulier. En effet, la loi LRU a notamment introduit, on le sait, l'insertion professionnelle dans les nouvelles missions des universités. On connaît la conséquence immédiate qu'a été le désengagement de l'AGEFIPH par l'arrêt du dispositif A2EH, dispositif très imparfait, certes, mais ayant néanmoins le mérite d'exister et de permettre un accompagnement spécifique vers l'emploi. Aujourd'hui, à la veille de la disparition des A2EH, je crois que c'est programmé pour juin, quel constat effectuer ? Quels sont les besoins de ces jeunes ? Quel investissement des BAIP dans cette mission très particulière qui leur incombe et qui suppose un accompagnement individualisé ? Quid, par ailleurs, de la responsabilité des établissements d'enseignement non universitaire ?

Nous avons là les deux thèmes de notre journée, alternant témoignages, expériences de terrain et tables rondes.

Mais, disons-le d'emblée et sans hésitation, la conviction profonde de Droit au savoir, tirée de l'expertise de ses membres, tient en trois points :

Le premier est que l'enjeu d'une insertion des jeunes en situation de handicap est lié à l'élévation de leur niveau de qualification.

Le second est que cet enjeu doit être abordé dans une logique de parcours, qui, de l'amont à l'aval, permet de placer des jeunes handicapés dans une perspective de progression liée à l'acquisition de l'autonomie.

Quant à la troisième conviction de notre collectif, elle est que cette logique de parcours ne peut exister que garantie par un accompagnement particulier, complémentaire au droit commun, et ce, à toutes les étapes et très en amont : orientation, réorientation, définition d'un projet de formation et d'insertion professionnelle, transitions entre secondaire et supérieur, mais aussi recherche de stages, formation en alternance, séjour à l'étranger, acquisition de langues vivantes...

C'est dire combien nos préoccupations se situent au confluent de l'éducation, de l'orientation, de l'enseignement supérieur et du monde économique.

Notre séminaire d'aujourd'hui survient à un moment opportun dans le temps court, et significatif dans le temps long.

Dans le temps court, puisqu'il a lieu pendant les deux débats qui traversent la communauté éducative depuis mai 2012, à savoir celui sur la refondation de l'école et celui des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais surtout, en pleine discussion sur le projet de loi « enseignement supérieur et recherche », qui reste, disons-le, un peu trop pâle à notre goût sur les questions relatives aux étudiants handicapés.

Dans le temps long, puisqu'il s'inscrit naturellement, par ses questionnements, à la pointe d'une évolution historique, celle d'un accès au monde grâce à l'accès au savoir, conçu comme un droit pour tous.

A cet égard, les débats anciens que j'ai pu connaître n'ont pas pris une ride, qui, déjà, il y a quarante ans, soulignaient que plus encore pour les personnes handicapées, le savoir conditionnait l'accès à la réalité du monde. Il y a quelque chose de platonicien dans cette démarche qui recycle à sa manière le mythe de la caverne. Comme les hommes du mythe, et plus encore qu'eux, les personnes handicapées sont en effet recluses au fond de la grotte et n'aperçoivent du monde que des ombres chinoises. Comme eux, la connaissance pourra les libérer de cette caverne et les ouvrir à la réalité des choses.

Il est frappant en effet de constater à quel point les personnes handicapées en raison de leur perte d'autonomie et de l'étanchéité du monde se trouvent assignées à territoire, contraintes à des parcours balisés, souvent dépourvus de saveur. L'effort pour en sortir est si grand que la tentation est forte, comme je l'ai dit souvent, de préférer la carte au territoire, la représentation du monde à sa réalité. Ce phénomène est de nos jours plus prégnant encore en raison de l'omniprésence des images virtuelles. Or, aucune carte ne dira jamais la totalité du territoire, et l'image désigne toujours un ailleurs où l'on n'est pas.

Faire des études pour un jeune handicapé, c'est sortir de la caverne aux ombres et tourner le dos à la virtualisation des lieux. C'est, grâce au savoir, s'appropriier le réel, c'est s'autoriser une présence au monde, et une disponibilité à l'événement fondateur d'une vie. C'est s'inventer un destin.

Oui, permettre aux jeunes handicapés d'accéder au destin, telle pourrait bien être en définitive l'ultime mission de Droit au savoir.

Victor Hugo, a écrit que rien n'était plus puissant au monde qu'une idée dont l'heure était venue. Œuvrons ensemble, voulez-vous, pour que cette heure approche.

Je vous remercie.

Première table ronde. Lycéen... Et après ?

Marie-Pierre Toubhans.

Bonjour à tous. Je propose aux personnes qui vont introduire notre première table ronde ainsi qu'à nos intervenants de bien vouloir s'installer aux places indiquées en tribune. Nous commencerons par le témoignage d'Alexandre sur son parcours de lycéen. Nous poursuivrons par la présentation par Elisabeth Sire, chef de service du SESSAD pro de l'Association Saint Camille, qui reviendra sur l'utilité, la fonction, le rôle du SESSAD professionnel. Puis ce sera au tour de Diane Cabouat, en tant que vice-présidente de la FFDys et animatrice de la commission éducation-scolarisation du CNCPH ; de Gérard Poux, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, chef du service académique d'information, d'insertion et d'orientation et délégué régional de l'ONISEP d'Auvergne ; puis d'Elise Belliard, responsable d'un projet auprès des jeunes décrocheurs de l'IEM, qui reviendra sur des actions innovantes. Enfin, Marie-Aline Bellebouche, bienvenue à vous, qui êtes parent et qui témoignerez de votre expérience.

Alexandre, je te cède la parole pour présenter ton parcours lycéen. Tu es aujourd'hui étudiant. Comment, sur cette question des parcours, les diversités, les passerelles, les allers-retours sont également possibles ?

Le témoignage d'Alexandre.

Bonjour. D'abord, je vous remercie de m'avoir invité. Mon parcours, je l'ai déjà fait dans des cadres similaires à celui-là, dans cette salle il y a un an notamment. Je n'entrerai pas dans les détails de mon passé, j'essaierai de faire quelque chose de plus littéraire. Cet exercice n'est pas des plus agréables pour moi.

Je vais faire quelque chose d'un peu plus général aussi, qui se tourne plutôt vers le futur des futurs étudiants en situation de handicap. Pour répondre à la question, j'ai eu un collège plutôt mauvais, j'ai fait un BEP, un bac STG. Aujourd'hui, je suis en licence troisième année d'économie Paris 1, et je m'oriente vers de l'économie quantitative.

On m'accusera peut-être de ne pas remplir ma mission complètement qui était de parler de mon expérience. Mais au même titre qu'un professeur qui pose un sujet à sa classe, vous le connaissez, vous savez ce que c'est qu'un parcours de jeune en situation de handicap dans le secondaire ou dans le supérieur, vous en avez une idée plus ou moins précise.

L'image du prof permet de comprendre ce que l'élève, le candidat a en tête. Je propose de lire ma copie, ma dissertation et d'essayer de vous en faire une idée par rapport à l'idée que j'ai du lycée aujourd'hui.

Nous pouvons répondre à la question de façon plutôt terre à terre, le lycée et plus généralement le cycle secondaire est censé être une première marche vers l'autonomie grâce à l'acquisition d'outils.

Là où ça n'a pas été le cas et là où pour moi ça a été plutôt un enfer, par rapport aux outils techniques...

N'ayant pas peur de relancer l'accusation de Méléto. Il est vrai que « le lycée corrompt la jeunesse », que la division des bacs généraux, technologiques, et professionnels, entraîne au lycée, un lycée général et un lycée professionnel, soit des lycéens généraux et des lycéens qui ont vocation à travailler, à être des professionnels.

Ne tremblons pas de dire que l'inégalité d'instruction est un des principes « sources de la de la tyrannie ». Nous avons des lycéens, des lycéennes ne trouvant aucune réponse à leurs questions dans nos cycles secondaires aujourd'hui. Nous sommes dans une société où l'égalité de droit ne vaut que pour les individus que je ne qualifierai pas de « normaux », mais de moyens. Pour diminuer cette inégalité, qui naît de cette différence, qui naît de cette division de la société. Je ne parle pas de nous dans cette salle mais dans la société, des différents citoyens qui la constitue. De nous, quand nous ne prenons pas le rôle d'observateur objectif des situations qui se présentent, cette inégalité qui est le produit d'une inaction sociale.

Pour argumenter et pour se diriger vers une société où la masse que nous avons voilée de diversité qui nous rend humains... Je suis arrivé au lycée entre 2005 et 2006, nous quittions cette époque de « foule douloureuse ».

Aujourd'hui, quand je discute avec un lycéen, je vois ces différents « poissons qui sont en train de se voiler ».

Ce cycle qui n'a jamais été facile pour personne, qui aujourd'hui est accessible pour ces jeunes, j'aimerais les accompagner à entrer dans « cette nouvelle et unique arène » car le lycée de demain, ce serait le lycée pour tous et toutes.

J'ai glissé énormément de citations littéraires de différents auteurs.

Volontairement, je ne les ai pas données. Merci.

Louis Bonet.

Merci. C'est à l'évidence le souvenir d'une souffrance vécue pendant cette période du lycée. J'ai l'impression en vous écoutant que des choses ont changé entre votre lycée à vous et le lycée d'aujourd'hui. Est-ce que c'est votre sentiment ?

Alexandre.

Je suis arrivé au lycée en 2005 et l'ai quitté en 2009. J'ai été le premier étudiant dys à avoir l'assistance au bac. Donc oui, je considère que le lycée a changé. Je considère aussi que le lycée d'aujourd'hui n'est pas le lycée universel que l'on peut souhaiter pour les générations futures et pour chacun des jeunes en situation de handicap.

Marie-Pierre Toubhans.

Merci. Passons maintenant la parole à Elisabeth Sire, pour témoigner de votre expérience de terrain. Je rappelle à chacun d'entre vous qu'après ces interventions, bien évidemment, la parole ira dans la salle.

Elisabeth Sire, chef de service SESSAD PRO ST Camille (54)

Bonjour. On m'a demandé d'apporter le témoignage de notre association. Nous nous situons dans la banlieue de Nancy, et j'ai 33 ans d'ancienneté dans cette association ! Pour faire simple, nous sommes une association de petite taille, qui a été créée en 1968. Nous étions un IME, à l'époque dit « d'élite », c'est-à-dire que nous avions des jeunes qui pouvaient accéder au monde du travail malgré leurs freins. Par contre, malgré le parcours satisfaisant qu'ils pouvaient avoir avec des classes adaptées, des enseignants spécialisés, et des éducateurs techniques, systématiquement, à leur sortie, ils se heurtaient à la scolarité, car dans les années 80, il n'y avait guère que l'apprentissage.

Nous avons créé le CFAS de Lorraine, permettant de gérer tout le côté enseignement adapté pour que ces jeunes accèdent à un diplôme dans leur secteur professionnel.

Rapidement, on s'est aperçu que ça ne suffisait toujours pas parce que l'accompagnement

spécifique qui était nécessaire en soutien du jeune, dans le soutien à la famille, dans l'entreprise, du formateur, demandait une prise en charge globale. Donc nous avons créé le service d'accompagnement à l'apprentissage, mais on ne pouvait aider que des jeunes qui étaient apprentis. Donc notre association a continué à être active, et nous avons réussi en 2005 à créer le SESSAD PRO, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile professionnel, qui permet d'accompagner des jeunes qui ne sont pas forcément apprentis. C'était un grand tournant dans notre tâche. Nous accompagnons maintenant des jeunes de 16 à 25 ans avec admission avant 23 ans.

Ils peuvent être en contrat de professionnalisation, en lycée, en sortie d'ULIS, etc., donc les profils se sont diversifiés, puisque notre métier de base, nous, c'était plutôt de la déficience intellectuelle. Or maintenant, la MDPH, puisque tous les jeunes qui nous sont confiés ont déjà la reconnaissance de la qualité (j'insiste sur le fait que c'est une qualité) de travailleur handicapé, pour qu'ils puissent accéder à une mesure que l'utilisateur demande (c'est l'utilisateur qui est demandeur, à 16 ans : on peut être demandeur d'aide), ça peut être aussi incité par l'entourage, que nous appelons les aidants. Ils peuvent être les parents, le conjoint, peu importe, tous ceux qui peuvent apporter de l'aide à l'utilisateur qui est en difficulté dans son parcours scolaire ou professionnel. Le service a été créé pour un effectif de 30. Le revers de la médaille, c'est que nous avons un subventionnement sécurité sociale, et comme la CPAM est déficitaire, il n'y a qu'un effectif de 15 qui est financé. Ce qui fait qu'il y a 15 places en liste d'attente, c'est humainement très difficile, car quand un jeune a une demande, et même quand la MDPH a statué, on rajoute une liste d'attente qui est très longue. Les prises en charge peuvent être de un, deux ou trois ans. Et elles ont un caractère totalement global puisqu'on part du profil du jeune, de ce qu'il est, de ce qu'il peut ou ne peut pas, et nous nous attachons à être réalistes. Ainsi il faut en même temps l'accompagner le plus loin possible, mais il ne faut pas non plus leurrer nos usagers. C'est-à-dire que les jeunes qui veulent être chauffeur routier, ou des jeunes filles qui veulent être coiffeuse, si ce n'est pas possible, il faut arriver à créer un autre parcours.

J'ai un profil d'éducateur spécialisé, et nous avons évidemment des psychologues, des psychiatres, et toutes les personnes qui sont utiles à la demande du jeune (kiné, ergothérapeute), tout ce qui permettra d'emmener le jeune là où il veut et peut aller avec les moyens qu'on met à sa disposition.

J'ai amené des plaquettes qui sont peut-être plus précises encore que ce que je dis. Et surtout, tous les cinq ans, nous recherchons systématiquement tous les jeunes que nous avons accompagnés, ce qui permet d'avoir un recul sur l'insertion professionnelle pérenne, car c'est aussi ça l'objectif pour diversifier nos prises en charge. Car nos jeunes ont des profils de moins en moins fléchés. Je trouve que c'est donc intéressant de se dire que tout est possible, en restant très modeste quand même.

Il faut éviter que leur chemin se rétrécisse, et au contraire, que tous les professionnels cherchent à l'élargir. Voilà.

Marie-Pierre Toubhans.

Merci. Sur la question d'élargir les chemins, mais aussi sur ce que vous dites qu'il faut oser et avoir les moyens, et des structures pour que ces jeunes puissent oser, je voulais poser une question à Diane Cabouat. En tant qu'animatrice de la commission éducation-scolarité : quels sont les grands traits qui ont pu se dessiner depuis la loi du 11 février 2005 ?

Diane Cabouat, Vice-présidente de la FFdys, animatrice de la commission « éducation-scolarité » du CNCPH.

Je vais peut-être reprendre juste trois points qui peuvent nous intéresser maintenant. La priorité au milieu scolaire ordinaire, c'est un des premiers points de la loi du 11 février 2005. Deuxième point, je prendrai le parcours de formation. Et enfin, le projet de vie et sa composante, le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

On a de plus en plus de jeunes scolarisés en milieu ordinaire, ça s'est fait progressivement, d'abord à l'école primaire, avec la multiplication des CLIS. Ces jeunes, il fallait qu'ils continuent après l'école primaire, donc ça a été les ULIS. Maintenant, on en est à la phase ULIS lycée, mais on n'est pas au-delà. C'est-à-dire que ces jeunes qui sortent d'ULIS lycée, qu'est-ce qu'on en fait ? On n'a pas réfléchi. On a du mal à anticiper les problèmes. On a donc des jeunes qui sortent d'ULIS lycée. Et qu'est-ce qu'on fait ? Avant, ces jeunes-là étaient en établissement, et l'établissement essayait de réfléchir à la vie future du jeune, alors que l'école ne fait pas du tout ce travail de réfléchir à l'insertion professionnelle, à l'avenir du jeune. Plus généralement, on a des difficultés dès que l'on change de structure : sortie d'école, de collège, de lycée ... Un autre problème : celui de l'apprentissage : c'est un statut qui est encore différent, beaucoup moins rassurant parce qu'on n'est plus dans le statut scolaire, donc pas de PPS ni d'aménagements. Et là, il faut travailler au coup par coup. Chaque jeune doit essayer de monter un projet, et c'est compliqué. Les jeunes orientés vers les lycées, BTS, par exemple, c'est assez rassurant. L'Onisep indique que parler de BTS pour les jeunes en situation de handicap, est rassurant parce que c'est un peu la prolongation de ce qui est fait à l'école.

Et puis on a des jeunes qui peuvent aller à l'université. C'est encore compliqué. Parent, quand on a un enfant qui n'est pas en situation de handicap, on sait que le passage est compliqué entre le lycée et l'université, car cette dernière demande de l'autonomie. Le jeune, à l'université, doit se débrouiller sans les parents. Or, un jeune en situation de handicap a souvent été porté par sa famille, voire des accompagnements ; quand il arrive à l'université, cette autonomie qu'on lui demande est vraiment supérieure. On a des missions handicap très différentes du lycée. Les notions de handicap même ne sont pas les mêmes à l'université et au lycée. On a vu que cette fin de parcours des 16 ans pose un vrai problème. L'autre point, c'est cet âge lui-même : qu'est-ce qui se passe ? Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, mais pour des jeunes en situation de handicap, 16 ans, ce n'est pas la même chose, car souvent, il leur faut plus de temps pour apprendre. Avec les

progrès de la scolarisation, 16 ans c'est trop tôt. On a cette barrière des 16 ans de scolarité obligatoire, on a la barrière des 20 ans pour les services d'accompagnement. A 20 ans, autrefois, on était déjà vers une insertion professionnelle, or, aujourd'hui, à 20 ans, on a des jeunes qui sont encore au lycée.

Par exemple, les SESSAD pro sont assez rares, et pourtant faut-il arrêter tout accompagnement après 16 ans, après 20 ans ? Ce n'est pas fini ! La notion de parcours a été conçue, mais on ne la sent pas vraiment encore aujourd'hui dans les faits. On voit bien que la loi se fait sur le terrain, petit à petit. On ne doit pas arrêter le parcours en cours de route.

Dernier point : les jeunes qui sont à l'école. Comment y sont-ils, dans quelles conditions ? La loi a prévu que les modalités de scolarisation du jeune soient décrites dans un PPS : comment va-t-on adapter la scolarisation de CE jeune en fonction de SES besoins. Pourtant, on n'est pas parti de l'école. On commence à parler d'école inclusive, mais jusqu'à aujourd'hui, c'est : « comment est-ce qu'on va adapter cet enfant pour qu'il entre dans le moule de l'école ? » Or, le but de l'école inclusive, c'est de réfléchir à une école qui dit : « je réponds aux besoins de tous les enfants ». C'est bien l'école qui va prendre en compte la diversité des profils et s'adapter à tous les élèves. Là il reste encore beaucoup de travail à faire.

On voit que la loi du 11 février 2005 a suscité beaucoup d'espoir, des portes importantes se sont ouvertes, mais on n'est pas allé au bout du parcours. L'insertion professionnelle aujourd'hui est vraiment le point faible de la mise en œuvre de cette loi du 11 février 2005. On s'est attaché à la scolarisation du jeune, à son niveau de compétence, mais quel est l'objectif de cette formation ? Le but est bien qu'un jour, le jeune s'insère dans la société, et on sait que l'insertion sociale passe aussi par l'insertion professionnelle. Et là, on a encore beaucoup à travailler. On en est encore seulement à l'insertion scolaire.

Marie-Pierre Toubhans.

Merci. Autre question, plutôt avec votre seconde casquette, celle de Vice-présidente de la FFDys. On est en plein, en ce moment, dans le débat sur la loi sur la refondation de l'école, qui va désormais passer au Sénat. La question qu'on peut vous poser, c'est : quelles propositions concrètes vous pouvez proposer aujourd'hui pour permettre cette fluidité du parcours (notamment en ce qui concerne les passerelles, les transitions) ?

Diane Cabouat.

Je disais qu'on a adapté le système au jeune et qu'on n'a pas réfléchi à cette insertion professionnelle. On voit qu'on est sur une école extrêmement basée sur l'évaluation. Et, en général, avec comme objectif l'obtention d'un diplôme.

Il n'est pas question de dire : on fait des sous-diplômes pour les jeunes en situation de handicap, mais d'un autre côté, à force de porter ce message, on a un petit peu oublié qu'il est dommage que le jeune ne puisse pas avoir le maximum de compétences pour s'insérer dans la vie

professionnelle. Aujourd'hui, on a des diplômes, qu'on ne peut pas changer, mais ça interdit un certain nombre de parcours de professionnalisation.

Par exemple, le problème de l'anglais est un problème majeur. On a dans le système scolaire aujourd'hui des possibilités de dispense de seconde langue. L'anglais est souvent arrêté, voire n'a pas été commencé, pour prendre des langues plus faciles comme l'espagnol. Mais dans le supérieur, souvent, on n'a pas le choix. Pour un diplôme d'ingénieur, par exemple, si on n'a pas ce niveau, on ne peut pas avoir le diplôme. Sachant qu'on ne peut pas avoir ce niveau, on se dit qu'on ne peut pas avoir le diplôme, donc qu'on ne peut pas suivre la formation. Or, on sait que la France doit améliorer son niveau en langue, car on n'est pas très bon, c'est une réalité. Faut-il pour autant que ces jeunes qui ne peuvent pas atteindre ces niveaux soient bloqués dans leurs études ? Je connais un jeune qui veut faire de l'informatique mais ne peut pas atteindre le niveau d'anglais requis. Avec ça, il est tellement passionné par ce qu'il veut faire, qu'il connaît le vocabulaire spécifique dont il aurait besoin pour sa profession. Il a fait un sur-effort tellement il était motivé. La question se pose : doit-il pouvoir continuer ?

Cette question pose la question des diplômes et de la formation, car il y a certaines barrières qui sont là. Est-ce qu'on ne peut pas se dire : ce jeune, vaut-il mieux qu'il ait un niveau bac +3, sans le diplôme correspondant, mais avec ce niveau-là pour sa vie professionnelle ? Donc j'aimerais qu'on puisse aller le plus loin possible dans son parcours et qu'on distingue la notion de formation et de diplôme. Le niveau de diplôme est une question très récurrente, mais aussi l'évaluation de manière générale ; ils sont souvent bloquants pour le parcours.

Marie-Pierre Toubhans.

C'est une question sur le « fil du rasoir ». La façon dont vous le formulez le montre. Comment est-ce qu'on fait pour adapter en maintenant le contenu des diplômes, leur niveau ? On a bien compris que cette discussion est un sujet pour l'avenir, à la fois sur ces questions, mais aussi, sur celles concernant les examens et plus largement les contrôles des connaissances.

Je passe maintenant la parole à Gérard Poux. Il est revenu notamment dans les propos de Diane Cabouat le fait qu'il existe des dispositifs qui se poursuivent, se construisent, aujourd'hui jusqu'au lycée, notamment avec les ULIS lycée, mais également les lycées professionnels. Première question : comment faites-vous, dans votre région, pour répondre à cette attente, de poursuite d'études, d'augmentation en termes de qualification, quels moyens vous avez mis en œuvre pour les jeunes en situation de handicap ?

Et deuxième question : il existe des référents dans les lycées qui permettent de faire le lien avec l'enseignement supérieur, et on voit souvent que cette période de transition constitue un gap important dans les parcours et les poursuites d'études. Avez-vous mis en place des initiatives, pour promouvoir aussi l'enseignement supérieur dans toutes ses dimensions ?

Gérard Poux, Inspecteur d'Académie – inspecteur Pédagogique Régional, chef de service

information, insertion, orientation, Délégué régional de l'ONISEP.

Je vais répondre à ma voisine, ce qui permettra de répondre aussi d'une certaine façon à votre question.

L'académie d'où je viens est une petite académie où de nombreux pionniers ont développé des projets innovants que les autorités académiques ont accompagnés, soutenus voire impulsés. Tout cela a déterminé une politique volontariste dans le champ du handicap. Cela s'est traduit par la création de la première ULIS collège, dès les années 90, puis de la première ULIS lycée, dans les années 2000.

C'est dire que nous avons une certaine avance, que nous avons maintenue, et ce même si aujourd'hui, le différentiel entre la proportion de jeunes handicapés que l'on accueille et la proportion observée au plan national s'est réduit.

Nous aurons en effet, à la prochaine rentrée scolaire, 62 ULIS en collège et 14 en lycée, alors que le nombre des élèves de l'académie représente 2 % du nombre total des élèves de la nation. La dynamique initiée dès l'école primaire nous a conduits à répondre un peu plus tôt que d'autres à la question de la continuité de leur parcours. Elle s'est posée à nouveau au sortir du collège, et devient aujourd'hui une préoccupation essentielle pour l'après lycée.

Lorsqu'il s'est agit de créer des ULIS lycée, deux modèles se sont développés en parallèle. L'un était plus axé sur une logique de dispositif et d'inclusion, c'est-à-dire que le fil conducteur, c'était plutôt le référentiel des CAP. L'autre s'émancipait des référentiels de formation avec un focus mis sur l'employabilité. L'idée était de partir de ce que les jeunes savaient faire et mettaient en œuvre dans le cadre de nombreux stages en entreprise, en s'articulant bien sûr aux indispensables apprentissages instrumentaux. L'appui du centre de formation spécialisé local, qui possédait une expertise en matière d'insertion professionnelle et de préparation de celle-ci, était ici très précieux. Nous avons privilégié le deuxième modèle, avec bien évidemment des nuances en fonction des contextes. En donnant les moyens nécessaires : une dotation à hauteur de 2 emplois Education nationale et le financement par le GIP (crédits FSE) de l'intervention du CFAS ou des GRETA pour la préparation de l'insertion et la transition vers l'emploi. Les ULIS lycée ainsi conçues permettent de finaliser un projet d'orientation et de construire un projet d'insertion. Les résultats sont positifs avec plus de 50 % de jeunes en situation d'insertion professionnelle après leur sortie d'ULIS.

Une transition est néanmoins assurée, et nous sommes en train de la conforter, entre les ULIS et des dispositifs de la formation professionnelle mis en place par le Conseil Régional pour des jeunes qui ont besoin d'un complément de formation -de compléments d'employabilité, surtout-encore plus centré sur la préparation de l'insertion.

Comme on le voit sur ce dernier exemple, le temps est une donnée qui, en matière de handicap, est peut-être la donnée essentielle. Cela vaut pour les apprentissages, dans de nombreux cas, mais aussi pour la construction des projets d'orientation et d'insertion. Mais nous fixons cependant un cadre : une durée de 2 ans pour le parcours en ULIS lycée, l'expérience montrant que cela s'avère suffisant pour la plupart des élèves, même si nous nous donnons quelque souplesse en la

matière.

Ce schéma a été co-construit, avec pragmatisme et ambition, et grâce à l'implication de tous, élèves, familles, équipes pédagogiques, partenaires du secteur médico-social. C'est sans doute pour cela qu'il donne satisfaction.

La question de l'admission en ULIS lycée est délicate. Nous ne devons pas leurrer les jeunes et leurs familles, et pour cela faire valoir certaines exigences -notamment en termes d'autonomie- pour nous permettre de remplir l'objectif fixé en matière d'insertion. Cela suppose une information précise en direction des enseignants des ULIS collège, des référents, de la MDPH, et un dialogue permanent avec les familles en appui sur des stages de découverte en ULIS lycée.

En ce qui concerne les jeunes en situation de handicap scolarisés individuellement en collège, notre objectif a été de faciliter et de favoriser le passage vers le lycée. Une priorité quasi-absolue est accordée à l'entrée en 2^{de} générale et technologique pour des raisons liées à des traitements spécifiques, à des déplacements ou à des conditions d'accessibilité. Lorsque l'élève s'oriente vers la voie professionnelle, ce qui concerne encore une majorité des élèves parce les difficultés rencontrées ne permettraient pas d'aborder une seconde générale (mais les choses évoluent sur ce point), un bonus peut être attribué. Il ne l'est pas systématiquement, car nous devons travailler en équité en objectivant tous les éléments qui fondent cette décision. C'est l'accroissement du nombre des demandes qui nous a conduits à aller plus loin sur ce terrain (compensations mises en place, adaptations pédagogiques, adaptations nécessaires du poste de travail, stage dans la formation demandée devenu obligatoire).

Dans tous les cas, un travail d'anticipation est indispensable pour préparer au mieux l'accueil et la scolarisation des jeunes : pour informer et former les équipes, pour préciser le projet et les aménagements envisagés pour la scolarité, pour clarifier aussi les objectifs explicités dans le PPS. La question des échéances se pose également dans quelques situations, et une année supplémentaire s'avère nécessaire.

En cours de cursus, et a fortiori au terme de celui-ci, nous constatons aujourd'hui une augmentation continue et importante des demandes d'aménagement d'examen, pour les élèves en situation de handicap, que celui-ci soit reconnu ou non par la MDPH. C'est clairement devenu un point sensible, qui soulève bon nombre de questions en matière d'organisation (lieux, temps, matériels, surveillance) et évidemment d'équité.

Nous accompagnons aussi de plus en plus de jeunes, car la demande de poursuite d'études progresse, pour le passage dans l'enseignement supérieur. Au sein des lycées bien sûr, avec l'aide de l'association Handisup ici représentée (un correspondant est identifié dans chaque lycée) et l'intervention des COP aux côtés des enseignants référents. Pour ce qui est du suivi des candidatures, ensuite, l'IEN-ASH académique et mon adjoint en charge d'APB assurent un accompagnement individuel, toujours en lien avec Handisup et le SUH (Service Université Handicap). Nous arrivons en général à résoudre la plupart des situations. Certaines sans intervention directe, d'autres avec un petit coup de pouce, d'autres en dialoguant pour essayer de

déterminer la solution qui serait la meilleure. La montée en charge est là aussi réelle, en particulier pour les élèves de bac pro souhaitant entrer en BTS.

Tout cela suppose également et d'abord un travail d'information. Je voudrais ici souligner l'action conduite par l'ONISEP -en saluant Hélène de Compiègne présente dans cette assemblée-, pour développer l'accessibilité de ses publications et de son site, pour concevoir des publications originales montrant l'éventail des possibles (parcours, emplois, y compris s'agissant des emplois qui permettent de travailler auprès de personnes en situation de handicap).

En guise de conclusion, je crois que nous avons beaucoup appris de ces parcours qui se sont construits pas à pas, à partir de questions non encore résolues, de rencontres, de partenariats. Et le mot de parcours est le plus adapté, qui est seul à même de rendre compte des ajustements successifs réalisés par rapport au projet initial et des souplesses que le système éducatif a dû se donner : ne serait-ce pas un bon exemple de ce que ce même système tente de développer pour chaque élève « qualifié d'ordinaire » en personnalisant de plus en plus les accompagnements ?

Marie-Pierre Toubhans.

Elise Belliard, vous êtes responsable d'un projet auprès des jeunes décocheurs de l'IEM de Talence.

Première question sur le rôle de l'IEM, dans l'accompagnement des jeunes vers les études, vers l'insertion professionnelle et vers l'autonomie.

Elise Belliard, animatrice socio éducative, IEM de Talence (33).

Je vais présenter un IEM et non un IME. L'IEM est un Institut d'Education Motrice (IEM). Nous accueillons 70 jeunes en situation de handicap, dont le handicap principal est moteur. Ils sont soit internes, soit demi-pensionnaires dans des appartements qu'on leur sous-loue, soit en famille pour les plus jeunes ou en appartement perso quand ils peuvent.

Les missions attribués à la structure pour laquelle je travaille : une mission thérapeutique, une mission d'accompagnement vers l'autonomie dans la vie quotidienne (c'est pour ça qu'on peut mettre à disposition pour les plus de vingt ans des appartements avec tout un travail en amont pour qu'ils puissent les intégrer). La mission qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la scolarité et la préparation à l'insertion professionnelle. La mission dans laquelle je travaille. On n'a pas de mission d'insertion. Par contre on réfléchit de plus en plus surtout sur ces jeunes qui décrochent, j'aime les appeler les « mal orientés », parce que quand on décroche, c'est qu'à un moment donné, on n'est peut-être pas assez motivé pour la formation, on n'y trouve pas de sens. Cette structure accueille de 15 à 25 ans, lycéens et étudiants. Ma partie concerne les deux. On peut décrocher au lycée, ou avoir un diplôme et ne pas savoir quoi faire après, ou ne pas accéder aux diplômes que l'on voulait, car on a des jeunes qui ne sont pas capables de suivre à l'université.

Donc ils ont besoin d'un peu plus de concret, d'accompagnement, et là, on s'oriente vers des formations DUT notamment, qui sont sélectives, avec une constitution de dossier. On a

énormément de demandes pour ces formations-là. On a des jeunes qui ne sont pas forcément mobiles géographiquement par exemple. La notion du temps revient beaucoup, depuis tout à l'heure. J'aimerais dire que c'est peut-être aussi leur offrir le temps de choisir, à ces jeunes. On est dans un système scolaire : arrivé à la troisième, si ça ne fonctionne pas très bien, il faut vite choisir une voie professionnelle, et voilà, il faut aussi savoir ce que l'on a envie de faire. Donc quand ils décrochent, on prend le temps d'avoir un an, pour retravailler, je les accompagne dans cette démarche, et on prend les choses à l'envers. C'est : quel métier ? Quel domaine j'ai envie d'intégrer ? On prend en sens inverse.

Donc la première étape, déjà, c'est leur faire faire un bilan d'orientation avec un psychologue du travail, qui est indépendant de la structure. Pourquoi ? Parce que, moi, j'ai plusieurs casquettes et je côtoie beaucoup les jeunes dans la vie quotidienne, et je crois qu'on a besoin d'un regard un peu neutre pour aider le jeune à mieux se connaître sans préjugés, positif ou négatif. Quand on est dans le quotidien des personnes, on a toujours un passif.

Donc un psychologue de travail, qui a un panel de questionnaires à sa disposition, de méthodes, qu'il va adapter au jeune. Il va travailler avec lui les centres d'intérêt, les valeurs professionnelles, mais aussi l'environnement dans lequel le jeune se trouve, parce que parfois, on a envie d'accéder à tel ou tel type de métier, mais parce que l'environnement familial y pousse, parce qu'on a des représentations. Donc on va travailler avec le jeune dans un espace de libre expression. D'où l'intérêt aussi que ce soit quelqu'un qui n'est pas attaché à la structure. Le jeune peut se livrer, il y a quand même le secret professionnel. A l'issue de ce bilan d'orientation qui se fait sur six semaines (ça peut être moins, ça peut être plus, tout dépend de comment le jeune avance), on a un entretien. Le psychologue du travail, le jeune et moi-même. On fait un bilan. Toutes les informations que le jeune ne souhaite pas discuter avec moi restent dans le cadre de la relation.

Mais on a un bilan sur les pistes. Le jeune, à l'issue de ce bilan se connaît mieux, et sait un petit peu mieux déjà vers quel domaine il veut aller. Je reprends ça, et on va sur le terrain, on va rencontrer les professionnels avec toutes les démarches en amont (prise de contact téléphonique, savoir expliquer qui on est, se présenter, savoir présenter la démarche). Je ne prends pas le téléphone. Sauf s'il a des problèmes d'élocution. C'est aussi les pousser à se prendre en main. Donc rencontre professionnelle, pour savoir : c'est quoi ce métier, dont j'ai lu des fiches qui m'intéressent à peu près ? Qu'est-ce que ça va être, la réalité ? Quel est le cursus des personnes qui le pratiquent, pour connaître les formations (car il y a des métiers auxquels on accède par diverses formations par exemple) ?

Ils ciblent les métiers qui les intéressent un peu plus, et on peut leur proposer des stages. C'est leur permettre aussi de voir s'il y a compatibilité entre le métier et les traits de personnalité professionnels, compatibilité également entre l'activité et le handicap. Il ne faut pas oublier qu'il y a quand même cette notion-là à prendre en compte. Donc à l'issue, pour résumer, de ce travail, le jeune va pouvoir valider ou invalider le projet qu'il a choisi. Encore une fois, c'est peut-être, pour les jeunes avec qui je travaille, la première fois où on leur dit : « c'est à toi de construire ton

projet ». C'est de la co-construction. Je suis à côté, mais en général, ils me lancent sur des projets que je ne connais pas. Je ne connais pas tous les métiers, je ne suis pas conseillère d'orientation au départ.

Donc je leur dis : à toi de construire ton parcours, on va y réfléchir ensemble. A partir de là, ça touche à l'insertion professionnelle. Quand on cherche des stages, quand on rencontre des professionnels, on se confronte aussi à la réalité de l'emploi. C'est aussi chercher un peu, savoir s'il y a dans le domaine choisi du recrutement. Tout le panel d'outils de recherche d'emploi est utilisé à ce moment-là. On a des partenariats avec des entreprises, également, qui permet de faire passer les jeunes en entretien avec des personnels des ressources humaines. Ils ont beaucoup les critiques positives et négatives de ces personnes. J'espère que j'ai été assez claire. Je répondrai aux questions s'il y en a.

Marie-Pierre Toubhans.

Cette action, s'intitule « transition, orientation et préparation à l'insertion professionnelle ». Dans quelle mesure peut-elle être transposable ?

Elise Belliard.

Cela existe... Certains jeunes peuvent partir en formation financée par le conseil régional.

Donc, en fait, on n'a rien inventé, je suis partie sur un dispositif qui existait déjà, qui se base sur l'aide au développement vocationnel et personnel. Il y a beaucoup de choses qui existent dans le cadre de la formation professionnelle.

Il existe pas mal d'initiatives dont les jeunes ne peuvent pas bénéficier. Malheureusement, nous ne pouvons accueillir que des lycéens et étudiants, pas encore d'alternants ou de demandeurs d'emploi.

Marie-Pierre Toubhans.

Cela peut être un appel aujourd'hui. Marie-Aline Bellebouche, vous êtes parents et membre de l'UNAPEI. On voulait avoir vraiment le plus de regards, d'expériences possibles. La diversité des interventions l'a montré mais serait incomplète sans votre témoignage de parent sur un parcours là aussi spécifique qui interroge, qui questionne, notamment sur la question du choix et le choix du jeune. Comment cela reste son choix ?

Marie-Aline Bellebouche, parent, UNAPEI.

Je suis maman de trois enfants.

Ma fille est scolarisée sur Lille, elle a fait un parcours traditionnel. Elle est entrée en CLIS à 7 ans.

Je ne me suis pas posée trop de questions, je me suis dit qu'elle pouvait continuer. Elle avait acquis la lecture, l'écriture et avait un petit niveau CP. Elle pouvait accéder à l'ULIS collège. Il y a quatre ans, je pensais qu'elle irait en ULIS lycée, c'était un petit rêve. Mais l'an dernier, l'institut m'a

quand même fait comprendre et annoncé qu'elle était arrivée au bout de ses capacités. Oriane est atteinte de trisomie 21. Or, pour l'ULIS lycée, il fallait une certaine autonomie, un projet professionnel, ce qui n'était pas du tout encore à l'ordre du jour. Je me souviens que je me suis pris un peu une claque. C'en était fini du milieu ordinaire... Maintenant, ça fait un an. On sait où elle va... Enfin, normalement, en IMPro. Mais j'ai fait un choix par défaut. Déjà, on n'a pas un grand choix et à l'IMPro, on fait pratiquement tous la même chose, restauration, lingerie, bâtiment... Tout ce que ma fille n'aime pas. Voilà !

C'est vrai que l'année dernière, je lui ai fait comprendre qu'elle serait peut-être socialement plus heureuse dans l'IMPro. Sur les 23 élèves, il y a 4 ou 5 trisomiques, avec un niveau scolaire un peu plus élevé. Elle a des copines, mais cela reste des connaissances d'école. Sa meilleure amie, c'est une enfant trisomique aussi. Je lui ai dit qu'elle avait peut-être plus de moyen d'avoir des amis en IMPro. Elle a accepté de quitter l'ULIS, elle a bien compris qu'elle quittait le milieu ordinaire.

En fait, je répète que c'est vraiment un choix par défaut.

En ULIS collège, on prend en charge le scolaire, mais aussi beaucoup l'autonomie, le transport... Moi, je ne sais pas faire dans le sens où je suis assez « mère poule ». Donc, la laisser dans le métro ou lui dire de se débrouiller, je ne peux pas. Il y a un an et demi/deux ans, je me posais la question du SESSAD. Elle avait 14 ans. On m'a dit que c'était impossible d'y accéder juste « pour apprendre l'autonomie au niveau des transports ». Donc, elle n'est pas du tout autonome au niveau des transports.

C'était une raison qui faisait qu'on allait vers le milieu spécialisé. Après, on s'est interrogé : après le lycée, que faire ? Si c'est pour tous se retrouver au même endroit ? Arriver à 18, 19 ans, avec encore deux ans dans un IMPro. Je préfère la mettre à l'âge de 16 ans, là on a à peu près trois ou quatre ans de projet. En général, on y est jusqu'à l'âge de 20 ans donc, c'est cohérent.

Et en fait, là où elle est, il y a une ATSEM qui me dit qu'Oriane aime beaucoup les enfants... Et je trouve qu'elle a une bonne approche vis des vis des petits, ça passe très bien. Pendant un an, elle a travaillé avec une éducatrice, elle aidait les enfants au centre de loisirs, des petits de cinq à sept ans. Ça se passait très bien, elle expliquait les jeux... Donc, pendant un an, elle a aimé et cela l'intéresse. Mais en IMPro, je ne pense pas que ce soit possible... Je ne sais pas, je ne suis pas encore trop dedans, j'ai beaucoup de questionnements. Une ATSEM m'a dit : si ça vous intéresse, j'habite dans une ville à côté, j'ai envie de la prendre en tutorat. Je veux bien être sa tutrice et pourquoi ne pas arriver à avoir un apprentissage dans mon école.

Donc, elle s'est renseigné à la mairie, il faut qu'elle dépose, elle, un projet. Vous voyez, c'est vraiment une question de personne, quand elle est intéressée, elle s'investit. Maintenant, il faut que je voie avec l'IMPro si c'est possible. On va essayer de faire un stage en avril, de voir en demi-journées, parce que sinon, c'est très long pour elle. L'idée est d'accéder non pas à un diplôme, je ne pense pas que ce soit possible, mais à une certification.

Nous, en tant que parents, on est vraiment dans le questionnement « et après ??? », surtout quand il y a une déficience intellectuelle moyenne, profonde...Et même si elle est autonome et qu'elle se débrouille...

Marie-Pierre Toubhans.

Merci beaucoup. On retient le terme « autonomie », la question du « choix », de « l'anticipation » parce que je crois, que c'est ce que vous nous dites à travers votre témoignage : « comment anticipe-t-on au mieux pour répondre à cette question du choix, du futur et de l'insertion professionnelle ».

Je vais maintenant passer la parole à la salle, à celles et ceux qui souhaitent intervenir.

Intervention/Question.

Bonjour, je suis chargée de l'enfance et de la scolarisation à l'UNAPEI. Je voulais compléter les propos de Marie-Aline Bellebouche. On est souvent contacté pour des enfants qui sont dans cette situation.

Notre union a pris la décision de porter devant la justice tous les manquements au droit à l'éducation et à la compensation. Il y a déjà eu une décision du Conseil d'Etat qui a reconnu le droit à l'éducation et l'obligation de l'État d'y répondre sans pouvoir se cacher derrière un défaut de moyens. Cette décision de la haute juridiction doit être suivie par les juridictions de première instance. Notre idée est de porter des référés pour des situations d'urgence (le référé étant une procédure d'urgence de saisine du tribunal). C'est un appel que nous faisons aux parents sans solution, contactez-nous.

Intervention/Question.

Je suis maman d'une jeune fille trisomique de 17 ans. Pour répondre à votre questionnaire, elle vient de faire un stage avec une ATSEM, c'est un domaine, un champ d'intervention remarquable pour mettre en exergue les compétences sociales.

M. Poux, vous êtes très en avance dans votre académie. On a du mal à comprendre pourquoi il y a deux sortes d'ULIS. Il faut qu'il soit possible pour ces jeunes d'avoir accès à une formation professionnelle. On se heurte aux contraintes administratives. Vous nous avez dit que ça vous avait coûté cher, ce dispositif. En quoi ça vous a coûté cher ?

Gérard Poux.

La commande du recteur était de réaliser un audit de l'ensemble des UPI lycées, avec un objectif clair : il s'agissait d'analyser la pertinence des réponses apportées au regard des besoins identifiés. Les acteurs locaux avaient en effet développé des projets divers, avec le soutien du rectorat et l'appui notamment du GIP académique et des fonds européens. Les contextes, les équipes, les domaines professionnels, les plateaux techniques, la demande sociale étaient variés.

Des modèles assez différents coexistaient, plus axés pour certains sur l'intégration des jeunes dans des cursus ordinaires de CAP, privilégiant pour d'autres une approche plus centrée sur l'employabilité. C'est ce dernier qui nous est apparu comme le plus réaliste et efficient.

Nous avons alors déterminé un cadre académique pour l'allocation des moyens, avec une dotation horaire correspondant à deux emplois. Le problème, c'est que ce modèle a un coût. Nous injectons 36h, partant du principe qu'il y a environ 9h de coordination sur le suivi des projets, que 9h sont plutôt dédiés à des apprentissages instrumentaux, afin de consolider tout ce qui est de l'ordre de la maîtrise de l'écrit, de l'oral et des notions de mathématiques. Les autres moyens sont consacrés à des enseignements professionnels et, pour partie, à des disciplines telles que l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale (en inclusion ou en groupe selon les cas).

Les crédits FSE, gérés par le GIP, nous permettent de financer une prestation -à hauteur d'un quart de temps- du centre de formation d'apprentis spécialisé ou des GRETA aux fins d'accompagner les stagiaires en entreprise et de préparer l'insertion professionnelle, en lien étroit bien sûr avec le coordonnateur de l'ULIS. Ces crédits sont attribués sur la base des projets élaborés par les établissements, déposés chaque année. Leur pérennité n'est pas garantie car dépendant des priorités retenues au plan régional.

Les résultats obtenus paraissent montrer que nous sommes dans la bonne voie. En n'éluant cependant pas différentes questions :

- celle des coûts, importants. L'efficience de ces dispositifs doit donc être réinterrogée fréquemment, a fortiori lorsque l'on étend le réseau.
- le schéma proposé peut encourager un repli de l'ULIS sur elle-même, raison pour laquelle nous développons les inclusions.
- l'obligation de résultat -l'idée est bien d'aller vers l'insertion professionnelle- peut induire un recrutement plus «sélectif» pour pouvoir respecter le contrat énoncé. Cela nécessite un renforcement du lien entre ULIS collège et ULIS lycée, une mobilisation des référents, une anticipation aussi.

Cette construction collective est fondée sur un dialogue responsable avec les jeunes et avec les familles et ne peut fonctionner réellement que si elle se remet en cause régulièrement.

Intervention/Question.

Je suis de l'APAJH. Je veux remercier les différents intervenants d'abord, parce que la diversité des propos fait qu'on a pu voir un certain nombre d'expériences intéressantes, avec certains mots-clés : les structures professionnelles, d'abord. Les problèmes posés par la barrière d'âge, c'est une vraie difficulté à mon avis. La question des diplômes. On n'a pas abordé les expériences qui peuvent exister en matière de reconnaissance des savoirs professionnels, et on aurait pu aller plus loin. La question des filières. A certains moments, j'ai eu un peu l'impression d'entendre un retour à la filière. Je regrette qu'on n'ait pas suffisamment parlé du projet du jeune lui-même, y compris Madame, concernant votre témoignage. Ce projet comment aider votre fille à le construire ?

Donc d'abord, comment est-ce qu'on peut sortir depuis ces cinq, six, dix ou quinze ou vingt ans, de toutes ces expérimentations ? Et comment est-ce qu'on peut, à un moment donné, les généraliser ? Comment identifier des pratiques que les uns ont jugé bonnes, et d'autres moins bonnes, mais comment les valoriser ? Car depuis vingt ans, on parle de systèmes expérimentaux qui souvent restent au niveau de l'expérimentation. Et une question, qui du coup me semble à creuser, c'est celle de la coordination. On a bien vu dans les différents témoignages : si j'ai la chance d'avoir un établissement, une structure médico-sociale, je sais que j'aurai un professionnel qui va m'aider à définir mon projet. Sinon, ce n'est pas certain que ça marche. Est-ce que c'est bien l'enseignant référent, qui peut être en capacité de préparer le passage du PPS au projet de vie ? Vous avez parlé des référents handicap. J'ai trouvé que c'était une expérience tout à fait intéressante. On a vu dans le SESSAD pro et dans l'IEM d'autres professionnels qui sont désignés. Est-ce que, à un moment donné, il ne faudrait pas qu'on avance pour définir qui est le coordinateur du projet du jeune ? Notamment post-16, j'ai envie de dire, et c'est une question portée par un certain nombre d'associations aujourd'hui. Quel pourrait être ce référent chargé de continuer de mettre en œuvre le parcours et de l'affiner pour une insertion sociale et professionnelle ?

Elise Belliard.

Vous parlez des enseignants référents. Sur l'académie de Bordeaux, c'est impossible pour eux de travailler sur des projets avec les jeunes dans la mesure où ils ont quelque chose comme 200 ou même plus dossiers sur plusieurs établissements.

Par contre, la piste qui selon moi pourrait être explorée, c'est déjà former les conseillers d'orientation qui, soit sont proches d'une structure, et donc sensibilisés parce qu'il y a des professionnels qui ont accompagné des jeunes, soit, ils vont sortir souvent les formations dites « accessibles », secrétariat, comptabilité, à croire qu'il n'y a que ces métiers-là, des métiers de bureau !

Je parle un peu pour ma paroisse. J'ai des jeunes en situation de handicap moteur, donc c'est vrai que tout ce qui est travaux extérieurs, ils en sont pour la plupart exclus. Mais je pense que déjà, si on devait généraliser, ce serait peut-être de ce côté-là. Car là, on est dans le monde du droit commun. Et du coup, les jeunes qui ne sont pas accompagnés en structure, et même les autres, ils ont le droit de passer la porte d'un CIO, d'un SUIO aussi au niveau des universités. Ça se fait de plus en plus. Il y a une personne désignée, je parle en connaissance de cause car j'accompagne les étudiants plus particulièrement, donc on se met d'abord en contact avec ces structures-là. Donc la piste de la généralisation, c'est peut-être aller vers ces services-là et leur proposer des outils, ou des méthodes. Encore faut-il qu'ils aient aussi le temps de recevoir un jeune plus d'une fois dans l'année pour travailler le projet.

Intervention/Question.

Je suis là au nom de la FSU (fédération syndicale universitaire), fédération qui rassemble un certain nombre d'enseignants. Merci de nous avoir permis d'assister à ces témoignages qui sont très intéressants. J'assiste aussi Diane Cabouat au sein de la commission « éducation-scolarité » du CNCPH. Vos témoignages amènent plusieurs réflexions : celle des enseignants référents, d'abord. Leur nombre, actuellement, ne leur permet pas de pouvoir exercer l'intégralité de leurs missions. Et il y a certainement à travailler sur ce plan là.

Une réflexion plus générale, c'est d'ailleurs le témoignage d'Alexandre qui m'y a fait penser au début : on a un système éducatif qui reste encore un système très sélectif. Le rapport de l'OCDE qui vient de paraître aujourd'hui le montre. Ce système est basé sur une sorte de paradoxe : on redouble beaucoup, on y sélectionne beaucoup, et on n'a pas pour autant de très bons résultats au niveau des évaluations internationales. Donc assurément, il y a encore du travail à faire. Je ne sais pas si la loi pour la refondation de l'école, qui est encore en cours de discussion, y suffira. Car s'il y a un certain nombre de dispositifs innovants, on a du mal à anticiper les choses. Effectivement, on voit de plus en plus de jeunes en situation de handicap arriver en collège, en lycée, en lycée professionnel et à l'université, mais on voit bien qu'il manque encore un certain nombre de dispositifs.

Je veux citer deux éléments qui me semblent importants. D'abord, cette question de la préparation à un enseignement professionnel ou préprofessionnel. Actuellement, on s'aperçoit que dans bon nombre de cas, ce sont des dispositifs adaptés plutôt aux élèves en situation d'échec scolaire, les SEGPA, qui accompagnent les jeunes en situation de handicap. Un tiers d'entre eux sont accueillis dans ces structures, qui ne sont pas au départ faites pour ça. Et puis il y a la question du lycée professionnel. Comment créer des ponts, des passerelles, des dispositifs adaptés ? A ce niveau-là, on a quelques exemples qui mériteraient d'être explorés et généralisés.

Je citerai une dernière chose : il me semble que, y compris pour éviter ce sentiment que vous avez eu, Madame, de retour à l'enseignement spécialisé, la question de la coopération des établissements médico-sociaux avec l'école ordinaire, l'Education nationale, devient de plus en plus urgente. On a un texte qui date de 2009, et on a toutes les peines du monde à le mettre en œuvre. C'est un gros chantier qui est devant nous.

Intervention/Question.

Je suis enseignante mais aussi maman d'une jeune fille qui a une trisomie 21. Elle a 21 ans et est en deuxième année de Cap. Je veux insister sur les adaptations pédagogiques, qui sont absolument nécessaires pour nos enfants, et pour lesquelles il y a un manque de formation au niveau des enseignants. J'ai vu tout au long de ma carrière et de ma vie de maman qu'il y a un besoin d'adaptation pédagogique pour les cours, mais aussi pour tout ce qui est évaluation. On l'a dit. Et les enseignants sont très démunis au niveau des évaluations. Comment faire pour que nos enfants arrivent à montrer leurs compétences ? Comment faire pour qu'ils aient une évaluation, pas qui les avantage par rapport aux autres, mais sur un autre mode : la dictée avec des

pictogrammes, etc. Il faut absolument une formation sur ce sujet, parce que nos enfants savent des choses, mais ils ont beaucoup de mal à les restituer. J'ai eu la chance tout au long de sa scolarité de rencontrer des enseignants avec qui on cherchait des solutions. On a pu voir comment adapter le CAP, ce qui est assez compliqué. Le lycée a utilisé des formules d'étiquettes.

Je voulais vraiment insister sur toutes les adaptations pédagogiques et les innovations qui doivent se faire, souvent au cas par cas.

Intervention/Question.

Je suis la directrice de l'INSHEA. Je voulais réagir par rapport à ce que vous disiez sur les CIO. En ce qui nous concerne, nous avons fait un projet de formation à destination des conseillers d'orientation pour justement rendre compte des besoins éducatifs particuliers. On nous a vite fait comprendre qu'il n'y avait pas les moyens d'envoyer les conseillers d'orientation dans des formations. Le problème de la formation, en général, au niveau de la communauté éducative, se pose. Mais là, ce n'est pas vieux, c'est de cette année.

Et je voulais signaler, notamment à la maman d'Oriane, qu'avec l'association Trisomie 21, on vient de tourner un DVD, dans lequel il y a une séquence présentant une jeune femme trisomique 21 qui est ATSEM dans une école, et ça se passe très bien. Ça fait déjà un certain temps qu'elle y est. Mais elle est aussi accompagnée par des professionnels d'un SAVS. Parce que l'accompagnement sur le milieu ordinaire de travail est bien souvent quelque chose de très important, si on veut que ça se prolonge dans la durée.

Marie-Pierre Toubhans.

On revient vers la tribune pour des réponses, des remarques ?

Elisabeth Sire.

Je voulais rebondir sur quelques situations. Ce qui est vrai à un endroit, ne l'est pas forcément dans un autre. Des SESSAD pro, il n'y en a que cinq en France.

Par contre, au niveau des parcours, nous avons la chance d'avoir une académie très ouverte à l'information et régulièrement, l'inspection académique réunit tous les enseignants référents des quatre départements, on peut leur passer des messages très concrets : qui solliciter ? Comment monter un dossier MDPH ? Comment parler du handicap ?

Je suis toujours un peu désolée d'entendre dire que le système spécialisé est un pis-aller.

Une autre voie qui diffère : les contrats de pro, les AFPA, les Greta. On vient d'aboutir pour une jeune à un Cap petite enfance. Elle a son titre. Cela a demandé un accompagnement. Il fallait qu'elle aille d'un endroit à un autre. Donc, c'est une question de risque.

Cela a commencé en Poitou-Charentes, la Lorraine a suivi. Je crois qu'on va continuer.

Diane Cabouat.

Je voulais revenir sur l'école inclusive. Notre système éducatif ne fonctionne pas très bien, et cela nous force à réfléchir. La grande force du handicap, c'est que ça fait réfléchir au-delà du handicap. Quand on fait des demandes pour que les enfants aillent le plus loin possible, on s'interroge toujours : est-ce qu'on n'en fait pas trop pour les jeunes en situation de handicap par rapport aux autres ?

Mais non, on n'en fait pas trop, peut-être n'en fait-on pas assez pour tous, cela devrait suivre pour les autres. On a un souhait, quand on est parent d'enfant handicapé, c'est qu'il aille le plus loin possible. C'est une force pour l'Education nationale, cela devrait l'interroger sur l'évaluation des enfants en général. C'est aussi une force pour l'Education nationale que de savoir intégrer tous les enfants.

Gérard Poux.

Le constat est que la demande des parents s'oriente souvent vers les SEGPA dans lesquelles les jeunes handicapés peuvent aujourd'hui représenter près d'un tiers de l'effectif, voire plus.

Dans certains cas, les parents font le choix de la SEGPA par rapport à l'ULIS.

Par ailleurs, l'évaluation est devenue une question essentielle. Sur le plan formatif bien évidemment, car il est indispensable d'identifier et de promouvoir les compétences. Mais aussi lorsque l'on passe sur le versant sommatif, une question qui met en jeu l'équité -point sensible pour chacun et particulièrement pour les familles et les enseignants- et se pose souvent un peu tardivement à la veille d'un examen.

Diane Cabouat.

L'évaluation est quelque chose de difficile parce que pour ces enfants on ne connaît encore pas très bien ce qui fonctionne ou non. On a du mal à évaluer leurs difficultés et leurs capacités. On ne met pas une étiquette définitive tout petit. Il est parfois difficile d'évaluer, d'anticiper le parcours d'un élève. Ma fille, quand elle était petite, devait être orientée en IME, puis SEGPA, UPI ... Finalement, elle est allée au collège, et puis, elle est partie en lycée professionnel. En seconde, on m'a dit qu'elle allait « se casser la figure », finalement, elle est passée en première et a eu son BEP. Là, elle va passer son bac...

Du fait de certains handicaps, il y a des fluctuations d'apprentissages : cela progresse difficilement et puis à un moment, ça démarre au quart de tour, c'est extrêmement difficile d'anticiper. On doit laisser de la souplesse, s'adapter et surtout ne pas fermer les portes trop vite. Elles se fermeront un jour et il est difficile de savoir quand, il faut être à l'écoute. Pour les parents, les questions se posent à tout moment. Pour parler des transports, ma fille, jusqu'en première a toujours eu un transport, il n'y a que depuis cette année qu'elle se déplace dans les transports en commun. On ne s'est pas trompé parce que tout le monde est surpris des résultats : elle est parfaitement autonome dans les transports, elle change de métro, prend le bus. Elle se débrouille complètement, ce qu'on n'avait pas du tout soupçonné.

Marie-Aline Bellebouche.

Concernant les ULIS, on n'en a pas beaucoup. La plus proche prend des niveaux très élevés, pratiquement pas de trisomique. Après, c'est à Cambrai, donc, là, c'était en internat, ce n'est pas mon souhait non plus.

Cette année, pour la première fois, j'ai reçu le compte rendu d'une psychologue scolaire. Souvent, on nous demande de venir, on ne nous montre pas de compte-rendu. C'est très choquant parce que, en fait, ce sont des chiffres, et en plus, en 2010, elle avait un QI de 48 en écrit et 50 en verbal. Et celui de 2012, elle était à 52 et 50. J'étais contente parce qu'elle avait progressé, mais je trouvais honteux d'avoir des chiffres comme ça.

Quand on nous montre ça, ça peut nous déstabiliser... Je trouve qu'en tant que parent d'enfant porteur d'un handicap, on n'est pas tellement aidé et pas souvent protégé.

Gérard Poux.

Comment «gère»-t-on les parents d'enfants handicapés ? J'en reçois quelques-uns, le plus souvent lorsqu'ils ne sont pas très satisfaits... Le dialogue n'est pas toujours facile à établir, les parents voulant faire le maximum pour leurs enfants et se montrant quelquefois assez «pugnaces» ou très revendicatifs. Sur ce plan, le fait que je sois le père d'un enfant handicapé me facilite sans doute un peu la tâche.

Les parents doivent aussi considérer que pour les enseignants, mais également pour d'autres acteurs, la compréhension de ce que vivent les jeunes et leurs familles n'est pas immédiate. Le handicap et les limitations qu'il induit sont des sujets difficiles, et les traiter demande de l'écoute, du temps, de la réflexion et une prise de distance. Ce sont là les bases sur lesquelles la nécessaire coopération entre les familles et l'école se construit.

Intervention/Question.

Quels sont les aménagements à nous apporter ?

Sur les aménagements, j'avais pris l'exemple franco-français, où nous, personnes en situation de handicap sommes très sensibles. On m'a demandé : vous préférez un preneur de note ? Un dictaphone ? Et nous, on a dit : on veut autre chose. L'ouverture des aménagements.

Sur une dissertation, j'ai un tiers temps que j'utilise, mais qui m'est totalement inutile. On peut me donner plus de temps, je ferai une meilleure dissertation. Mais, du reste, je peux comprendre l'idée de sur-aménagement. Donc l'évolution du système d'évaluation, qui aujourd'hui passe par des outils rigides, est nécessaire.

Intervention/Question.

J'avais juste trois informations. Aujourd'hui, c'est quand même la journée internationale de la trisomie. Donc la différence est une chance !

Voilà un petit peu de gaieté. Et deuxième chose : on peut être autonome en étant bien accompagné. J'ai beaucoup entendu la notion d'autonomie. Certaines personnes auront toujours besoin d'être accompagnées. Gardons ça en mémoire. C'est un gros sujet dans les MDPH.

Sur la notion des référents de parcours, vous êtes au courant qu'au laboratoire de Clermont, il y a un master 2 sur la notion de référent de parcours, qui est très intéressant : il émerge des questions telles que : qui peut assumer cette fonction ? Comment l'institutionnaliser ? A qui la rattacher ? Donc une réflexion qui mérite vraiment qu'on s'attache très vite, à cette notion de référent de parcours, de coordonateur.

Intervention/Question.

Je rejoins à quasiment 100% ce qu'a dit la dame de l'APAJH.

Je vous remercie parce que vos interventions sont de qualité, et ça fait du bien de voir toutes les initiatives qui existent. Je travaille dans une mission handicap, et je suis également dans une association qui a été créée à l'initiative d'Alcatel Lucent, avec des établissements de l'enseignement supérieur.

Dans cette association, on s'occupe d'étudiants en situation de handicap. On les accompagne pendant tout leur parcours scolaire jusqu'à l'insertion professionnelle. Mais dans ce programme, l'idée était d'intervenir très en amont. Donc il y a toute une partie de sensibilisation. C'est pour ça que je me permets d'intervenir également sur cette table ronde. Il y a tout un travail des classes de troisième à la terminale. Je voulais témoigner en tant que professionnelle du monde de l'entreprise, ce qui est un regard encore différent, mais dire que je suis vraiment frappée par tous les problèmes que je peux rencontrer effectivement sur l'orientation de ces jeunes. Ça, c'est vraiment un point énorme, et partir de la volonté du jeune, de l'envie du jeune et retrouver le parcours correspondant, était vraiment une façon de faire qui marchait bien sur le terrain.

Je suis frappée par le désarroi des enfants, des familles, car les filières d'orientation sont des filières essentiellement administratives.

Ensuite, la dimension de suivi individuel, ça, c'est vraiment un point très important. Ce qui n'est pas facile, dans l'Education nationale, où on a plutôt des choses qui sont pour tout le monde, pour que tout le monde soit servi, c'est très difficile d'allier ces deux concepts. Comment peut-on faire ? Mon envie est de dire : « je suis sûre qu'il y a des voies pour le faire, il y a des endroits où ça se fait ». Comment généraliser ça ? Et ce manque de coordination : il y a énormément d'acteurs dans le monde du handicap qui font de très jolies choses. Il y a plein de gens qui font beaucoup de choses très bien. Par contre, par rapport aux familles, les gens sont perdus parce qu'on ne sait pas à qui s'adresser. Heureusement qu'il y a les associations plus spécifiques de certains handicaps qui sont là pour veiller.

Les associations peuvent aider un peu les parents et les enfants, mais il y a besoin d'un coordinateur pour s'orienter correctement pour la suite, pour un projet de vie, parce que ce sont des projets globaux de vie.

Intervention/Question.

Je suis ici à titre syndical, également de la FSU. Je travaille dans un lycée professionnel. Je porte d'autres casquettes aussi. Je suis l'époux d'une responsable régionale d'une association de maladies rares, et du coup, père d'un enfant handicapé.

Je crois que c'est Diane Cabouat qui évoquait l'anticipation difficile de la part des parents. Là, je mets ma casquette de parent plus que de responsable syndical. C'est d'autant plus difficile dans certains cas que le parcours va s'harmoniser avec le cadre de la maladie, c'est-à-dire qu'on avance sans savoir de quoi souffre notre enfant. Et donc, il faut anticiper un éventuel parcours, scolaire ou non, d'ailleurs. Et je pense qu'il y a une difficulté qui est liée car : la découverte et l'acceptation de la maladie avant d'entrer dans le processus de parcours. Ce n'est pas toujours facile pour les parents.

Toujours sur la première intervention de Diane Cabouat, et surtout notamment les difficultés liées aux évaluations certificatives, qui engendrent un certain nombre de barrières d'accès à l'insertion professionnelle. Je pense quelque part que l'exemple d'Alexandre est assez significatif. Je suis assez étonné que dans l'Education nationale, par rapport aux épreuves certificatives, il n'existe que des dispenses en EPS. J'ai le sentiment que, finalement, on accorde ici une espèce de prépondérance au handicap moteur, mais qu'il n'y a pas forcément d'équivalent sur certains handicaps cognitifs. Mais là, c'est pareil, c'est plus mon appréciation de parent que de responsable syndical.

Par ailleurs, je partage l'avis d'Elise Belliard sur la nécessité d'accorder du temps aux enfants handicapés. Je pense d'ailleurs, que ce temps, il serait souhaitable de pouvoir l'accorder à l'ensemble des élèves confiés à l'Education nationale, car on en manque parfois cruellement, y compris pour des gens qui ne sont pas handicapés, et notamment en ce qui concerne les décisions à prendre quand arrivent les couperets traditionnels notamment en fin de 3^e.

Je prends maintenant ma casquette syndicale. Je suis enseignant dans un lycée professionnel, on a évoqué cette voie, qui a été réformée il y a maintenant trois ou quatre ans. Et le parcours d'Alexandre, aujourd'hui, avec cette réforme, n'est plus possible. C'est-à-dire qu'il y a, théoriquement, des passerelles qui permettent de rebondir à l'issue de la première, de la voie professionnelle vers la voie technologique, mais par des positionnements compliqués, et on constate que ces passages se font toujours de façon compliquée.

Et on retrouve des mélanges de publics dans des CAP, qui à l'origine étaient faits pour un public en particulier. On les a mélangés dans les mêmes structures de classes. On assiste progressivement aussi à la disparition des CAP en trois ans au profit des CAP en deux ans.

La réforme a aussi accéléré le processus d'accès au Bac pro, en trois ans plutôt que quatre. D'une certaine manière, et pour les raisons que j'ai invoquées, elle a fait finalement perdre ce temps que certains pouvaient avoir pour accéder à des diplômes.

Sur la loi qui va être adoptée au Parlement sur la refondation de l'école, parce que je ne suis pas

tout à fait certain qu'il y est évoqué la possibilité pour les enfants issus de bac pro d'aller vers des BTS. Ce qui ferme un certain nombre de filières, évoquées tout au long de la matinée.

Intervention/Question.

C'est la première fois que je participe à l'un de vos séminaires. Je suis aveugle, j'ai été professeur d'anglais, je suis maman de trois enfants qui ne sont pas handicapés. Ce n'est pas facile non plus d'être parent handicapé d'enfants non handicapés !

Je voulais vous apporter une information. Je suis d'accord avec pas mal de choses qui ont été dites, et je remercie les personnes qui disent qu'il faut une coordination entre milieu spécialisé et milieu ordinaire, car si je n'étais pas passée par le milieu spécialisé, je n'aurais jamais fait mes études supérieures.

Il peut y avoir du positif dans tous les milieux, et ils doivent travailler ensemble. Il ne doit pas y avoir de rejet des uns et des autres, même s'il y a eu des ghettoisations dans certains cas. L'information que je veux vous donner, c'est surtout par rapport au handicap visuel, notre mission, c'était de s'occuper du post-bac, notamment l'accessibilité des documents pour les personnes déficientes visuelles, problème qui n'est pas encore totalement résolu. Il y a toujours des adaptations à faire dans certaines matières. Nous avons quelque chose qui peut intéresser toute la France. Nous avons monté un Club emploi dans notre association dont la mission est d'accompagner les jeunes en recherche d'emploi. Actuellement, on a une réussite de 40%. On a placé 40% des jeunes qui sont venus vers nous. Pourquoi ? Parce que dans beaucoup de cas, le handicap visuel est mal connu. Il est tellement diversifié, il y a tellement de cas spécifiques qu'il faut une connaissance pour aider ces jeunes à se présenter dans une entreprise, à subir des entretiens d'embauche. C'est une information que je tenais à vous communiquer, parce que si vous avez des jeunes, des étudiants qui ont besoin de notre aide, nous serons heureux de les accueillir.

Intervention/Question.

Je suis président d'une fédération qui regroupe les CRP, et qui accueille aussi des jeunes à partir de l'âge de 16 ans.

Je voulais intervenir sur trois aspects. Le premier, sur mon parcours professionnel qui est passé par un IEM d'orientation professionnelle, et je voulais témoigner sur l'importance du temps de l'évaluation et de l'élaboration de projet, sur l'aide à l'orientation de ces jeunes. Et je voulais insister sur la notion de temps. Ce temps de l'évaluation, de l'élaboration de projet, dans un parcours de vie, c'est un moment essentiel car c'est lui qui va conditionner la suite, qui va conditionner le projet de vie de la personne. Il faut leur laisser le temps. C'est un véritable travail à faire. Ce n'est pas quelque chose que l'on décide comme ça, entre deux chaises, dans un bureau. Parfois, il faut beaucoup de temps, de l'expérience. Je voulais insister simplement sur l'idée du temps à donner à beaucoup de ces jeunes pour élaborer un projet professionnel avant de

s'engager dans une formation.

L'autre aspect, c'était celui de la complémentarité qu'il faut absolument mettre en œuvre entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs médico-sociaux. Il faut arrêter de les opposer. Ils sont vraiment complémentaires. Et dans l'un et l'autre, les jeunes peuvent trouver de l'intérêt pour développer un petit peu ce projet de vie, si ces deux dispositifs travaillent en complémentarité.

Et d'autre part, la notion d'accompagnant. Je pense qu'on a une mauvaise idée de ce qu'est l'accompagnement. C'est toujours quelque chose qui se détermine dans le temps. Or, parfois, l'accompagnement, c'est quelque chose qu'il faut imaginer à long terme. On l'imagine assez bien maintenant, dans le secteur de l'enfance. Par contre, en matière d'emploi, on imagine encore difficilement qu'il faille parfois, pour réussir une intégration en milieu ordinaire de travail, imaginer un accompagnement dans le temps, à long terme. Merci.

Intervention/Question.

Je suis chargé de mission Service projet professionnel du SISU en Lorraine.

J'avais une question pour Elise Belliard. J'ai bien entendu que nous faisons sensiblement le même travail auprès des jeunes en situation de handicap. J'ai bien entendu aussi que vous proposiez dans le cadre de vos activités un appui à la recherche de stages notamment, avec des temps de présence en entreprise, et des pré-visites, j'imagine. Je notais que l'évaluation des besoins est faite par vous, si j'ai bien compris, enfin par un établissement spécialisé.

J'aurais aimé savoir, pour les jeunes en situation de handicap moteur, que vous êtes amenés à accompagner, tétraplégiques notamment, pour les handicaps dits graves, lourds, quelle réalité, pendant le stage, quelle compensation qu'elle soit humaine ou technique ? Quelle prise en charge possible ? Quels sont les moyens que vous pouvez mobiliser sur des besoins très particuliers de compensation pendant la durée du stage du jeune ? Une première expérience professionnelle en stage malheureuse peut avoir un effet très négatif pour la suite de la vie professionnelle du jeune.

Intervention/Question.

Je fais partie de l'association Tête en L'Air, qui fait partie de la FFDys. Je suis dans cette association parce que je suis moi-même concerné. Mon association regroupe des familles de personnes qui ont été opérées en neurochirurgie. J'ai été opéré pour hydrocéphalie, ce qui entraîne des difficultés motrices et visuelles.

Je veux revenir sur les difficultés au niveau scolaire, la volonté de l'Education nationale de faire entrer tous les étudiants, lycéens dans un moule, sur le fait qu'il faut absolument atteindre des objectifs, développer des savoirs,... que tout le monde ne peut pas faire. C'est ce qui m'est arrivé au lycée. Au bac, on m'a proposé un tiers temps et des agrandissements de sujets (j'ai fait un Bac ES), mais je me suis dit que ce n'était pas suffisant. En première, en épreuve de biologie, il y a eu un schéma à faire, je n'ai pas pu le faire, j'ai eu 8. En mathématiques, j'ai réglé le problème, j'ai oublié ma calculatrice ! Mais même avec, je me serais beaucoup fatigué à construire des

graphiques et des choses comme ça.

Et en histoire géographique, il fallait dessiner des cartes. Aujourd'hui, d'ailleurs, je travaille à l'IGN, l'Institut géographique national, où je fais de la comptabilité, bien sûr ! Je ne dessine pas de carte. Au Bac, je crois que l'histoire étant une épreuve majeure, je crois qu'il fallait compléter une carte géographique, et je n'ai pas pu le faire convenablement... En Fac, j'ai fait langues étrangères appliquées. J'ai dit qu'il me fallait un tiers temps. Et l'infirmière, qui était une amie de mes parents, m'a demandé : pourquoi tu en as besoin ? J'ai dit : pour prendre le temps de faire des graphiques et des cartes.

Elle m'a dit : mais tu sais que tu peux avoir une secrétaire pour faire ça ?

Je suis un peu tombé des nues. Malgré tout, j'ai maintenu mon tiers temps parce que je n'étais pas sûr d'abord que ça me suffise. Je me suis dit que s'il y avait des épreuves auxquelles je n'avais pas pensé, je pourrais me retrouver coincé. Et malgré tout, la secrétaire qui m'a aidé, pour l'épreuve d'économie, elle m'a dessiné le graphique. Quand on ne sait pas faire les choses, c'est aussi quand on n'est pas forcément capable de restituer les informations pour une tierce personne. Si j'avais eu à lui donner des infos en lui disant : là, tu places telle zone pour tel modèle, pour tel type de culture, etc., j'aurais été incapable de lui dire précisément où il fallait dessiner les zones. Donc c'est pour ça que je pense qu'il faut envisager plus de dispenses, aller au-delà de la dispense du sport.

Elise Belliard.

Pour répondre à la question de l'évaluation des besoins en termes d'aménagement du poste de travail, dans notre structure, nous avons des ergothérapeutes. Quand il y a possibilité d'inaccessibilité, on envoie ces professionnels pour étudier la situation. Si c'est un jeune qui ne peut pas écrire, il y a toujours la dictée vocale, mais c'est très, très long. Chez nous, ils n'ont pas forcément le temps de la maîtriser. Après, ce sont les ergothérapeutes, chacun son métier, je dirais. Moi, ce que je propose aux jeunes, je voulais rebondir là-dessus, c'est surtout leur apprendre à sensibiliser eux-mêmes au handicap. Je pense que c'est important. Quand on parle d'insertion dans l'entreprise, je les encourage à dire que leur handicap, ils en font une force et qu'ils se connaissent assez bien pour expliquer ce dont ils ont besoin. Les formules négatives, dans un CV et une lettre de motivation, on sait tous qu'il ne faut pas le faire. Au contraire ! Il y a tout ce travail-là de proposer aux jeunes de sensibiliser lui-même à son handicap. Il n'y a que lui qui se connaît aussi bien. Avec notre aide, on peut pointer certains besoins, mais à terme, ces jeunes vont sortir de ces structures.

Diane Cabouat.

Un petit mot sur la collaboration. On a parlé d'effet filière. Il y a un maître mot, c'est la souplesse. Les familles ne seront pas effrayées si on sent qu'il peut y avoir une souplesse, si on sent que l'enfant va se reposer, qu'on prend mieux en compte ses besoins. La souplesse permettrait aussi

cette coopération ou l'inverse.

En commission, on a réfléchi à l'évolution des services des établissements médico-sociaux, c'est quelque chose qui nous a frappés, l'importance de s'ouvrir les uns aux autres et de fonctionner en dispositifs. On peut ressentir à un moment qu'un enfant aurait besoin d'un accompagnement par un service proche de son domicile, ou par un autre service à des moments différents. On voit qu'il faudrait qu'on reparte de l'enfant, de tous ses besoins et qu'on mette en face de ces besoins les réponses possibles. Il faudrait que quelqu'un soit en charge de coordonner ce parcours, pas forcément à l'intérieur d'un établissement, d'un service. On n'avait pas conclu sur le sujet, on avait préféré s'arrêter là, montrer la nécessité de la coordination.

On a effectivement des compétences développées en secteur médico-social dont l'Education nationale pourrait vraiment se servir et vice versa.

Louis Bonet pour conclure cette matinée.

Je remercie tous les intervenants très vivement pour leurs propos très intéressants, très riches. Je dirai quelques mots, je serai bref. Je trouve qu'il y a trois notions qui émergent beaucoup. La première, celle du temps. J'ai été frappé par la réaffirmation de cette notion de temps. Le temps de la maturation.

Il ne faut pas les pousser, mais laisser ce temps au temps comme dirait quelqu'un qui a été célèbre.

Ensuite, il y a la notion d'anticipation et de ses limites. Cette anticipation nécessaire, et aussi, difficile à mettre en œuvre, c'est quelque chose qui revient très souvent.

Enfin, il y a en toile de fond en permanence cette notion de compromis entre le rêvé et le réel. Entre ce qui est possible et ce qui est du domaine de l'utopie de la part de la personne handicapée, avec cette notion supplémentaire : le possible économique. Il faudrait réfléchir aussi à toutes ces filiales très formatées qui aboutissent à des aberrations. Il faut aussi laisser la place au désir de l'enfant. Ce n'est qu'après qu'il faut remettre, malheureusement, des portes qui se ferment petit à petit. Voilà les trois notions qui émergent, avec les questionnements aussi, qui reviennent très souvent dans vos propos. Tout d'abord, l'adaptation des études et l'évaluation. Comment valoriser sans compromettre l'équité ?

Comment faire pour que l'examen soit juste et que ça n'aboutisse ni à des aberrations, ni à des injustices.

Ce serait une catastrophe.

Un diplôme accordé à une personne handicapée ne doit pas être un diplôme considéré comme dévalué.

J'ai beaucoup entendu aussi la question des accompagnements, c'est très fréquent, l'accompagnement, le suivi individuel. On voit bien que cet accompagnement est quelque chose qui est une nécessité permanente.

Est revenue la notion de coordination entre le milieu éducatif spécialisé et le milieu ordinaire. Une

meilleure collaboration, coordination.

Et puis, je terminerai par le propos de Gérard Poux, qui a fait l'éloge de quelque chose qui était présent dans la loi du 11 février 2005, l'immersion du jeune.

J'ai fait mes études chez moi, je pense que mes parents ont fait ce qu'ils ont pu, mais ils auraient été certainement très heureux, et moi aussi, que je puisse être scolarisé en milieu ordinaire, c'est une évidence.

Je vous remercie.



Marie-Pierre Toubhans.

Je vous propose que nous reprenions. Je voulais faire remarquer deux choses, la première, c'est que dans vos pochettes, vous avez un document élaboré par Droit au savoir, c'est un outil pour les acteurs définissant les déficiences, les maladies invalidantes, les situations de handicap indiquant les aides possibles pour une première approche. Cela nécessite bien sûr une évaluation individualisée des besoins. Vous pouvez aussi nous passer commande pour vous fournir en nombre d'exemplaires suffisant. La deuxième remarque, c'est que, contrairement au programme indiqué, je souhaite excuser Serge Ebersold, mais nous accueillons Bernadette Céleste qui va, le remplacer brillamment. Sur le même principe que ce matin, Mickaël va témoigner de son expérience, Bernadette Céleste nous fera un état de la recherche, Annie Bretagnolle, en charge de la mission handicap au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, répondra ensuite à mes questions, ainsi que Laurence Bancel-Charensol, Directrice du CFA Sup 2000 et enfin Arnaud Hukalo, chargé de mission insertion professionnelle au Service Projet Professionnel à Nancy.

Mickaël.

Bonjour à tous. Je suis arrivé en septembre 2006 à l'université, je suis rentré en contact avec la mission handicap de l'université, elle m'a ouvert les yeux sur une chose que je n'avais pas du tout à l'esprit avant : la RQTH. C'est seulement arrivé à la faculté que j'ai décidé avec l'appui des services de l'université et de mes parents, de me déclarer travailleur handicapé. J'ai dû faire plusieurs stages dans mon cursus universitaire. J'ai été mis en relation avec le SISU de Nancy, en contact avec Arnaud Hukalo.

On a travaillé ensemble sur l'insertion professionnelle par l'intermédiaire de mes stages, savoir ce qui m'était demandé dans mon cursus et comment j'avais décrit mon projet professionnel pour essayer d'adapter les deux. Arnaud m'a suivi dans cette démarche de recherche de stage. Au fur et à mesure des années, j'ai réussi à avoir un peu plus d'autonomie et aujourd'hui, j'essaie tant bien que mal, tout seul, de trouver ma place dans le monde professionnel. Le SISU m'a

notamment aidé, il m'a apporté des outils méthodologiques pour la recherche d'emploi, et donc, j'ai profité par son intermédiaire de l'accompagnement des A2EH.

J'en profite pour dire que j'ai appris ce matin qu'il y aurait une disparition de ce service, ce qui m'inquiète un peu car moi, je l'ai vécu de l'intérieur, il a été très prolifique. Aujourd'hui, j'en juge l'importance, et cette disparition, pour les étudiants de demain, je pense qu'il y aura quelques difficultés en plus, comme si les difficultés, pour les étudiant handicapés, il n'y en avait déjà pas assez !

Marie-Pierre Toubhans.

Merci de ton témoignage. Je vais maintenant passer la parole à Bernadette Céleste pour qu'elle puisse nous éclairer sur la situation.

Bernadette Céleste.

Bonjour, excusez-moi parce que ça a été un petit peu une annonce de dernière minute, je n'ai pas eu beaucoup de temps pour préparer ma présentation. Ce que je vais présenter, c'est la méthodologie suivie à l'INSHEA pour un projet qu'on a appelé « univers emploi ». Son objectif était d'apporter des éléments de réponse à un fait auquel vous êtes confrontés, et auquel nous sommes sensibles : constater ces dernières années une augmentation importante du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur et de son absence d'effet sur le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

C'était cette question qui nous interrogeait et par rapport à laquelle on a cherché à étudier une méthodologie particulière, une méthodologie destinée à faciliter l'entrée dans l'emploi des étudiants de l'enseignement supérieur. Cette étude a été réalisée dans le courant de l'année dernière, financée par la Commission européenne et s'est déroulée dans quatre pays : France, Italie, Irlande, et Danemark. Nous avons testé l'adaptation possible dans ces 4 pays d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi pour les étudiants handicapés. Ce dispositif a été créé à l'université d'Aarhus au Danemark, il est destiné à être facilitateur de l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées et cherche à mettre en travail, ensemble trois partenaires, d'une part, les étudiants handicapés, d'autre part, les chargés de mission handicap des universités, et enfin, des référents professionnels issus des entreprises. En France, pour ces référents professionnels, nous avons été beaucoup aidés par l'association Tremplin. Ce dispositif s'appuie sur un principe de proactivité, c'est-à-dire sur le fait qu'il faut que l'étudiant handicapé lui-même soit acteur dans ce dispositif d'accompagnement, ou de préparation vers l'emploi. L'importance de l'étudiant en tant qu'acteur rejoint un certain nombre de points soulevés ce matin, aussi bien sur le désir de l'étudiant que sur sa participation.

Cette étude consistait d'abord à adapter une méthodologie. Cette méthodologie, je la décris brièvement, elle passe d'abord par un bilan de l'étudiant, de ses besoins éducatifs particuliers. Ce bilan, il était fait dans les universités par les chargés d'accueil, les chargés de mission handicap.

En France, nous avons travaillé avec trois universités : Paris Ouest, Montpellier et Strasbourg. Simultanément, des référents professionnels ont été recrutés par l'association Tremplin. La première étape est la signature d'une charte, un acte symbolique dans lequel s'engagent les trois cibles : les étudiants, les chargés de mission et les référents professionnels. Ensuite, c'est la constitution de couples, chaque étudiant se voyant dédier un référent professionnel dans une entreprise. A partir de ce moment, un certain nombre de rencontres étaient programmées entre l'étudiant et le référent professionnel. Toutes ces rencontres donnaient lieu à chaque fois à une feuille de route qui en synthétisait le contenu. La méthodologie s'est poursuivie sur une année entière et permettait des groupes de rencontre, d'échange du côté des étudiants entre eux, des référents entre eux et des chargés de mission entre eux.

J'ai dit un principe : la proactivité, une méthodologie, des outils. Il est bien évident que dans ce dispositif qui est relativement cadré, il y avait des outils nécessaires qui ont été adaptés dans chaque pays et je citerai en particulier un outil pour évaluer les besoins de l'étudiant, un guide d'évaluation fourni aux chargés de mission handicap des universités et puis des outils aussi pour analyser la progression du travail entre l'étudiant et le référent professionnel. Je ne peux pas vous citer l'ensemble des résultats obtenus, j'en pointerai seulement certains. Le premier, je vous ai dit proactivité, cela suppose un engagement des trois niveaux de partenaires. Alors, que peut-on dire sur cet engagement ? Quand on analyse l'engagement des étudiants, on s'aperçoit qu'il y a un critère différentiel dans leur engagement qui était en quelque sorte leur niveau de maturité par rapport à leur projet professionnel. Parmi les étudiants rencontrés, qui étaient tous des étudiants soit de L 3, soit de L1, il y en avait qui n'avaient aucune idée sur ce qu'ils pourraient faire professionnellement par la suite, et d'autres qui avaient une idée très, très précise de ce qu'ils voulaient. C'est évident qu'ils s'engagent tous dans cette expérimentation, mais que leurs attentes étaient très différentes. Pour certains étudiants, ce travail avec un référent professionnel allait leur permettre d'entrer directement dans l'entreprise, ce qui n'était pas l'objectif. Pour d'autres, c'était plutôt : « je ne sais pas ce qu'est l'entreprise, ce que je pourrais faire », c'était plutôt un premier pas, un début de connaissance de l'entreprise, de l'univers professionnel. Du côté de l'engagement des chargés dans les universités, je dois dire que l'engagement a été partout très, très important. Les chargés, je ne sais pas si c'est de mission ou d'accueil... Les chargés de mission ou d'accueil dans les universités n'ont aujourd'hui que très, très peu de temps pour intégrer à leur réflexion et à leur travail la dimension professionnalisation. Certes, dans les universités, il existe un bureau ad hoc, qui doit accompagner l'insertion professionnelle, aider les étudiants à trouver un parcours de professionnalisation. Ces bureaux ont besoin d'être informés sur cette problématique spécifique de l'entrée dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Manifestement, ils ont tendance à laisser cela aux chargés de mission handicap qui sont confrontés à d'autres questions, ont peu de temps et ce n'est peut-être pas une bonne chose qu'ils intègrent ceci dans leur mission. En tout cas, tous les chargés de mission ont été très positifs et ont beaucoup participé. En ce qui concerne l'entreprise, je vous ai dit que le recrutement des

référents professionnels avait été fait essentiellement par l'association Tremplin, et en fait, si on analyse, on voit que bien souvent, ce sont plutôt des personnes qui ont été contactées, des personnes qui avaient un certain nombre de valeurs qui étaient connues, plutôt que l'entreprise elle-même. En fait, on connaissait Monsieur X, il était tout prêt à s'impliquer dans ce dispositif, et effectivement, il s'est impliqué. Donc, il y a cet engagement très personnalisé. Si on regarde en France les vingt entreprises qui ont, par ce biais, participé, puisqu'on a travaillé avec vingt étudiants, à ce travail de référent entreprise, on voit qu'une seule entreprise était vraiment très, très claire au niveau de sa direction, de son encadrement en disant que c'était un engagement de l'entreprise dans cette mission-là.

Pour les chargés de mission handicap des universités, je vous ai dit qu'ils se sont tous engagés, ceci dit, il y a quand même un petit peu des points noirs et cela ressort des résultats de l'étude. Je vais prendre celle que je connais le mieux, Paris Ouest Nanterre la Défense est implantée sur trois sites. Le chargé de mission handicap est à Nanterre. La localisation autre posait des problèmes. Si l'étudiant était de Saint Cloud, il n'a pas du tout la même proximité géographique mais aussi relationnelle avec le chargé de mission handicap.

Deuxième résultat, concernant la gérabilité du projet.

Cela a été beaucoup évoqué ce matin, je vais l'évoquer de façon différente. Ce qui ressort, surtout du côté des étudiants et du côté des chargés de mission handicap, c'est le problème du temps. Je vous ai décrit le dispositif qui prévoit ces rencontres, ces groupes de travail, etc., je crois que ce qui a été peut-être mal intégré dans la réflexion de départ, c'est l'importance du temps à y consacrer, il faut prévoir des créneaux de temps, des créneaux de disponibilité autres que pour un étudiant ordinaire. Pour les étudiants, en définitive, c'est un dispositif qui apparaissait très lourd et difficilement compatible avec la poursuite de leurs études et leur désir de réussir et de mettre en œuvre tous les moyens pour le faire. Ce programme doit donc être réfléchi quant à son rythme et en intégrant bien ce qui a été répété à diverses reprises, la nécessité de prendre en compte la dimension temporelle dans l'organisation d'une méthodologie avec les étudiants handicapés.

La gérabilité du projet est apparue très lourde également pour les chargés de mission. Ils étaient dans un suivi d'un dispositif qui était relativement lourd et ça, c'est quelque chose qu'ils nous ont fait remarquer ensuite.

Troisième élément, c'était la valeur de la charte. Il semble qu'au Danemark, le fait d'avoir symboliquement, une signature de charte par les trois partenaires dès l'engagement du projet est quelque chose de très fort pour les différents partenaires. En France, cela n'a pas été, me semble-t-il, pris tout à fait comme ça. Pour beaucoup, ou nous avons peut-être mal organisé ces signatures, la signature a plutôt été perçue comme une action de communication, soit pour l'université, soit pour nous l'INSHEA, soit pour l'entreprise. Je ne pense pas que la valeur symbolique ait été aussi forte. C'est quelque chose qui est certainement à noter, et qui, peut-être, devrait nous amener à réfléchir par rapport à la transposition de ce dispositif sur la façon de signifier fortement aux trois partenaires l'engagement, mais peut-être sans cette cérémonie un peu

folklorique de la signature de la charte.

Et le quatrième point, c'est la mobilisation de l'entreprise. Je vous ai dit qu'effectivement, au départ, c'est beaucoup passé par des rencontres personnelles et le fait de trouver dans telle entreprise untel ou untel. Du côté de l'entreprise, c'est quelque chose qui a été souligné au final comme très important et très intéressant pour eux. Non seulement pour les personnes, mais pour l'entreprise elle-même qui considère qu'avoir participé à ce dispositif, avoir travaillé avec ces étudiants sur ce dispositif de préparation à l'emploi, a augmenté la compétence des gens de l'entreprise. C'est-à-dire qu'après avoir participé à ce dispositif, travaillé dans des groupes de travail, ils considéraient avoir appris des choses nouvelles. Et cet impact était sur eux-mêmes et de façon plus générale, sur l'entreprise.

Je m'arrête là parce que je ne peux pas donner tous les résultats, simplement vous dire quand même que l'entreprise a effectivement beaucoup réagi à ce projet et que, cette année, par exemple, nous sommes en train de travailler sur une formation demandée par les entreprises de référents professionnels pour accueillir des étudiants handicapés.

Marie-Pierre Toubhans.

Merci beaucoup. Trois idées ressortent, un principe, une méthodologie et des outils. Avec ce triptyque, on sait que depuis la loi LRU, les universités ont dans leur mission la question de l'insertion professionnelle, comment est-ce que ce dispositif de droit commun se construit, s'inscrit ? Comment fonctionne-t-il en fonction d'un certain nombre de principes ? Quels sont les outils qui sont à la disposition des acteurs pour répondre à cette nouvelle mission.

Annie Bretagnolle.

L'étude tout à fait intéressante qui a été présentée par Bernadette Céleste, à laquelle Droit au Savoir et le ministère de l'enseignement supérieur ont été associés un temps, partait du présupposé, en matière de stage, qu'il existait un triptyque : étudiant, structure handicap et entreprise. Or, le contexte des universités, leurs missions, a évolué.

Néanmoins, cette étude fait ressortir l'importance qu'il faut accorder à certains points essentiels tels que les relations qui doivent s'établir entre les différents acteurs et surtout la nécessité de mettre en synergie leurs actions.

Il serait tout à fait intéressant d'élaborer un protocole de même nature mais qui s'inscrirait dans le contexte des universités françaises d'aujourd'hui afin d'identifier de nouveaux invariants dont il faudrait tenir compte.

En effet, depuis la loi LRU (liberté, responsabilité des universités) de 2007, une nouvelle mission est attribuée aux universités en termes d'insertion professionnelle. A cette fin, chaque université doit disposer d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle dont le nom peut différer d'un endroit à l'autre. Les professionnels de l'insertion et les enseignants eux-mêmes ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Depuis un peu plus de deux ans maintenant, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est employé à définir un programme d'action permettant d'accompagner les établissements dans l'accomplissement de cette nouvelle mission et a associé Droit au Savoir aux deux premières :

- un guide des stages est mis en ligne sur le site du ministère. Il est composé de trois parties : l'une s'adresse aux étudiants, l'autre aux établissements et la troisième aux entreprises. Ce guide comporte désormais, dans chaque partie, un paragraphe dédié aux étudiants handicapés.

- D'autre part, historiquement, les établissements d'enseignement supérieur, sauf exceptions, n'ont guère eu l'habitude de travailler avec des partenaires spécialisés de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Nous avons donc constitué un groupe de travail partenarial auquel les différentes instances concernées par cette problématique ont participé. Il a été décidé, dans un premier temps, d'élaborer une brochure présentant le rôle de ces différents acteurs spécialisés largement méconnus des établissements. Cette brochure est désormais en ligne sur le site HANDI U (<http://www.handi-u.fr/pid24054/insertion-et-emploi.html>) du ministère.

Cette brochure a été adressée : à chaque président d'université, accompagnée d'une lettre signée par la Ministre, ainsi qu'aux responsables des structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés et aux chargés d'insertion professionnelle des universités.

- Début avril, dans le cadre des journées annuelles de regroupement national des responsables de structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, une demi-journée sera consacrée à l'insertion professionnelle. Une attention particulière sera portée au partenariat qui doit se développer au niveau local. Les échanges s'articuleront autour de trois témoignages dont celui de l'académie de Toulouse pensé dans la perspective de la continuité du parcours de l'étudiant de l'amont jusque vers l'insertion professionnelle. Ce n'est pas un modèle, c'est un exemple à partir duquel nous aurons l'occasion d'échanger, de réfléchir. Ces différents témoignages s'inscrivent dans l'histoire locale, mais aussi dans le contexte du bassin d'emploi et des partenaires existants. À chaque site, à chaque ensemble d'établissements de penser localement les modalités de fonctionnement de leur partenariat.

- Fin mai, dans le cadre d'un séminaire national annuel qui s'adresse aux professionnels de l'insertion professionnelle situés dans les universités, une table ronde consacrée à cette problématique sera proposée. Nous insisterons pour que les établissements y soient représentés par des professionnels de l'accompagnement des étudiants handicapés et des professionnels des BAIP.

D'autre part nous avons réuni ce que nous avons appelé des binômes établissements, c'est-à-dire des représentants de structure handicap accompagnés d'un représentant du service dédié à l'insertion professionnelle et quelques représentants de branches professionnelles avec lesquelles le ministère a passé des conventions. L'objectif était le suivant : parvenir à identifier quelques leviers susceptibles de favoriser l'émergence de dispositifs locaux partenariaux permettant de sécuriser les parcours des étudiants handicapés.

Dans l'immédiat, il n'en est pas ressorti quelque chose de fort et de commun si ce n'est un consensus autour de l'idée d'un nécessaire partage de réflexion. Il faut que tout cela murisse mais l'impulsion est donnée.

Enfin, je viens d'évoquer les branches professionnelles avec lesquelles nous avons des conventions, et bien nous reprenons ces conventions pour y introduire un paragraphe spécifique concernant les étudiants handicapés. Là encore, théoriquement, ce n'est pas nécessaire puisque ces conventions concernent tous les étudiants mais attirer l'attention sur eux c'est considérer que dans un certain nombre de cas il faut développer une réflexion particulière car ces étudiants peuvent avoir des besoins spécifiques et nécessiter un accompagnement particulier.

Marie-Pierre Toubhans.

Seconde question. Ce matin, on a évoqué la question de la complémentarité entre droit commun et droit spécifique pour les jeunes qui en auraient besoin. La question assez naturelle qui vient, c'est comment envisager cette complémentarité dans le contexte qui a été rappelé notamment par Mickaël de la fin d'un dispositif de droit spécifique, certes très imparfait, mais qui a le mérite d'exister à certains endroits.

Annie Bretagnolle.

Tout à l'heure, j'ai apporté un début de réponse à cette question. Quand je parle de dynamique locale il ne s'agit pas simplement d'un partenariat entre une structure et une autre. En effet, il nous faut garder à l'esprit la question de la réorientation pour certains étudiants qui, dans certains cas, nécessitera de passer d'un établissement à un autre. Plus les différents acteurs locaux se connaîtront et auront l'habitude de travailler ensemble, plus il sera aisé d'envisager de telles passerelles. Sur un site il peut y avoir des établissements d'enseignement supérieur relevant de différentes tutelles, ou d'aucune d'ailleurs, c'est pourquoi il faut créer des espaces de réflexion partagée entre ces divers établissements et les employeurs privés et publics qui offrent une grande diversité de métier. Notre préoccupation actuelle est donc celle-ci : comment faire en sorte que les établissements se fédèrent autour d'un même objet de réflexion, celui de l'insertion professionnelle ? Nous nous employons à répondre à cette question avec le souci d'associer les partenaires concernés.

Marie-Pierre Toubhans.

Laurence Bancel-Charensol, ce matin, on a parlé apprentissage, mais un CFA dans le supérieur, qu'est-ce que c'est ? Comment ça fonctionne ?

Laurence Bancel-Charensol.

Merci. Bonjour à tous. L'apprentissage en supérieur, ce n'est pas un scoop, ça a 22 ans. Aujourd'hui, il y a à peu près un peu plus de 400 000 apprentis en France et on a 80 000 apprentis

en Ile-de-France. Parmi ces 80 000 apprentis, la moitié sont dans le supérieur à peu près. Le supérieur, c'est l'endroit où se développe le plus vite l'apprentissage.

Cet apprentissage est réparti sur l'ensemble des domaines, en informatique, en gestion, dans l'industrie, en comptabilité, en commerce et les filières principales les plus porteuses sont bien sûr plutôt les filières tertiaires, commerce, gestion et comptabilité, ainsi que l'informatique. Comment se passe l'apprentissage ? Comment il est organisé ?

Il y a plusieurs modèles. Vous avez des CFA sectoriels ou des CFA consulaires qui sont des CFA qui vont accueillir en leur sein les apprentis. Vous avez des CFA privés et vous avez des CFA comme le nôtre qui sont des CFA interuniversitaires dits Hors les murs, je vais vous expliquer ce que ça veut dire. Cela veut dire que nous sommes une association loi 1901 à but non-lucratif. Quelque part, on élabore tout le parcours d'apprentissage, on est responsable vis-à-vis des entreprises et de l'apprenti, mais le cœur de la formation est délocalisé dans les universités. Ce qui veut dire que l'apprenti est recruté par une entreprise selon un contrat d'apprentissage classique, signé avec le CFA. Le CFA collecte les fonds qui permettent de financer la formation de l'apprenti, mais l'apprenti, lui, il est au sein de l'université avec les équipes pédagogiques.

Je ne veux pas être trop longue, ce que je voudrais rajouter par rapport aux interventions précédentes, c'est que ce que je trouve intéressant dans l'apprentissage. L'apprentissage du public handicapé est peu développé dans le supérieur, c'est déjà compliqué d'accéder au supérieur. L'apprentissage universitaire étant peu connu, cela rend les choses encore plus difficiles. Néanmoins, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai voulu échanger avec vous aujourd'hui, avec l'apprentissage, la problématique de l'insertion se fait au début parce que l'apprenti, c'est d'abord un apprenti recruté par une entreprise pour être formé, acquérir des compétences et obtenir un diplôme dont l'entreprise a besoin. Et donc, ce dispositif par l'apprentissage pour les étudiants handicapés permet d'enrôler des acteurs qui n'interviennent habituellement qu'en fin de parcours. Je pense en particulier au CFA, qui est un acteur qui n'existe pas sur un parcours étudiant traditionnel. Et je pense aussi aux équipes pédagogiques car l'apprenti est recruté par l'équipe pédagogique comme étant capable de suivre la formation. Et dans un second temps... Des fois, il arrive avec son entreprise, sinon, on l'accompagne vers l'emploi, et à partir du moment où on a l'entreprise, le recrutement universitaire et le CFA, on va pouvoir commencer la formation. C'était un point que je voulais discuter avec vous. Autre point à souligner dans ce dispositif, c'est que dans ce cas, l'engagement de l'entreprise me semble plus important, notamment si elle a signé une convention avec le ministère par rapport à l'action handicap. Du coup, on va pouvoir préparer le poste de travail en amont et on va avoir un temps de réflexion, de bilan, de diagnostic, et là aussi, au sein de l'entreprise, on va pouvoir enrôler plus d'acteurs car les entreprises sont intéressées, non seulement de recruter des apprentis, mais de recruter des apprentis en situation de handicap.

C'est notre expérience.

Et je dirais, aujourd'hui, nous sommes le plus gros CFA universitaire de France avec 3400 apprentis dans tous ces domaines. Notre expérience, c'est l'échange que nous avons tout à l'heure, oui, il y a des besoins particuliers, mais dans notre CFA, les apprentis handicapés sont suivis, au même titre que d'autres étudiants avec un besoin de suivi particulier, comme les sportifs de haut niveau ou les maladies de longue durée. Il n'y a pas de problème particulier puisque tout se fait en amont.

Marie-Pierre Toubhans.

Une question pour compléter, vous avez dit que vos apprentis étaient suivis, est-ce que vous avez mis en place un service spécifique d'accueil pour ces étudiants ?

Laurence Bancel-Charensol.

Il y a un partenariat spécifique, il y a 140 équipes pédagogiques. Une fois que l'apprenti est là, on le suit, on est garant de la qualité de la formation. On a un référent handicap au sein du CFA mais la difficulté qu'on rencontre aujourd'hui, c'est la coordination avec les cellules handicap des universités.

On a un nombre d'acteurs plus important, mais dans notre logique, et c'est important, l'apprenti en situation de handicap, il est comme les autres, d'une certaine façon. C'est aussi nos valeurs, c'est-à-dire de ne pas faire de différence et de l'insérer comme les autres. Et d'avoir un poste de travail où il peut travailler comme les autres dès lors qu'il a bénéficié d'un aménagement de poste.

Marie-Pierre Toubhans.

Merci, dernier intervenant avant de passer la parole à la salle. Arnaud Hukalo, une première réaction aux différentes interventions. Une première question : comment accompagner les jeunes ?

On a vu, il y a des dispositifs, des tentatives qui se mettent en place.

Arnaud Hukalo.

Je ne vous présenterai pas à nouveau le dispositif SISU Lorraine, car je pense qu'il est dorénavant bien identifié par la majorité des personnes ici présentes...

Simplement pour rappel et en ce qui me concerne particulièrement, je m'occupe du service projet professionnel, pour l'orientation, l'appui à la recherche de stage et la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Nous proposons également nos services aux entreprises qui souhaitent accueillir en stage ou recruter des étudiants ou jeunes diplômés bénéficiaires de la Loi Handicap. Dans un contexte un peu particulier, qui est celui du dispositif Lorraine, effectivement bien avant la LRU, il a été pensé un dispositif de mission handicap avec des partenaires locaux, notamment sur des questions d'accompagnement pédagogique, mais aussi d'accompagnement au projet professionnel, dispositif qui a été complété par d'autres offres

de services, je pense notamment aux A2EH de l'AGEFIPH sur lesquelles on pourra revenir un petit peu plus tard... Suite aux réflexions des autres intervenants, j'ai bien entendu le discours de Mme Bretagnolle par rapport aux dispositions du MESR, qui me paraissent, dans le détail de ce que j'ai pu entendre, tout à fait intéressantes et très satisfaisantes. J'ai d'ailleurs souligné le travail qui a été fait avec l'université de Lorraine.

De cette manière, j'ai également toujours insisté aussi sur ce point, à savoir la nécessité d'un dispositif de droit commun pilote, complété par l'intervention d'un dispositif spécifique, spécialiste des questions liées au handicap, et qui travaille aux côtés de l'ensemble des partenaires, de manière complémentaire... C'était le cas par le biais des A2EH, le service qui est amené à disparaître, et je tiens à dénoncer cette décision, la position de l'AGEFIPH est regrettable. Et aussi, j'aimerais revenir sur le discours de Mickaël, le témoin qui a ouvert les débats : je le remercie à nouveau d'être venu témoigner aujourd'hui, parce qu'il me semble qu'avec Mickaël, l'accompagnement dont il a pu bénéficier depuis son entrée jusqu'à sa sortie de l'université, lui a permis d'atteindre des objectifs... Des objectifs fixés notamment dans le cadre des A2EH, mais aussi des objectifs généraux bien plus larges, l'objectif transverse du dispositif universitaire de Lorraine, à savoir l'acquisition et l'accès à l'autonomie... On a beaucoup parlé d'accompagnement ce matin, d'autonomie, et je trouve qu'avec Mickaël, il y a eu un accompagnement assez soutenu dans les premiers temps, avec des entretiens réguliers, et l'implication de Mickaël lui a permis d'avancer, de s'affirmer, se prendre en charge, pour aller vers une voie d'autonomie.

On parle beaucoup des cellules handicap universitaires, des BAIP, ... je souligne notamment le travail qui a été fait dans les universités ; si, dans chaque établissement de formation, notamment supérieure, le travail qui a été fait au sein des universités avait été fait partout, je crois que tout le monde s'accorderait ici à dire que ce serait assez formidable.

Là encore, j'entends, par rapport à ces orientations du MESR, vraiment beaucoup d'intérêt pour des décisions qui avanceront peut-être par la suite.

Le dispositif spécifique, l'« accompagnement », c'est un besoin. Il ne faut pas rejeter ces principes. Le fait d'avoir des besoins particuliers, pour des étudiants en situation de handicap, ce n'est un secret pour personne... Parallèlement, il n'est pas, à mon sens, dans l'esprit de la loi, de tout miser sur un dispositif spécifique. Donc l'articulation entre les services de droit commun et ces services spécifiques, je le répète, c'est un travail qui se fait en complémentarité, en étroite collaboration.

D'ailleurs, à la sortie de l'université et au regard des politiques de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, les opérateurs de l'insertion professionnelle, il me semble que l'articulation est bien celle-ci puisqu'il y a le Pôle Emploi pour le droit commun, et une convention de co-traitance avec les Cap Emploi, qui sont complémentaires et travaillent en connaissance fine du handicap...

Ceci dit, et là je dénonce à nouveau le retrait de l'AGEFIPH des A2EH : nous sommes en France, dans un pays où l'on sait très bien qu'il y a deux fois plus de chômage chez les personnes en situation de handicap, et que, pour le public qui est celui des Cap Emploi, 80% d'entre eux, c'est le

chiffre au niveau national, et le constat est plus amer encore en Lorraine, 85% des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat. On a vu les efforts faits notamment dans les universités, dans la scolarisation en général, de l'accueil des jeunes en situation de handicap, des possibilités en termes d'accompagnement pour pouvoir suivre des études de manière adaptée : au regard du manque de qualification des demandeurs d'emploi en situation de handicap, il en va du rôle et devoir de l'AGEFIPH de pouvoir intervenir et de les soutenir aux portes de l'insertion professionnelle... On a parlé des A2EH, qui était une palette de services certes perfectibles, et on aurait pu, il me semble, réfléchir ensemble à comment les améliorer. Malheureusement, on est sur une voie de retrait, c'est sur un manque de soutien envers ce public qui vise pourtant les hauts niveaux de qualification.

Enfin, je veux aussi souligner l'importance des stages. Le stage, c'est vraiment la première période d'application en entreprise, la première situation d'immersion en milieu professionnel. Et je crois qu'il faut vraiment que nous puissions, pour les jeunes en situation de handicap, porter une attention toute particulière aux stages, c'est un travail en amont, il est très important. Une situation de stage réussie peut aller vers une insertion professionnelle réussie. Mais souvent, les périodes de stages sont ratées, et les conséquences sont lourdes (pouvant aller jusqu'à la remise en cause de la capacité à effectuer une activité professionnelle). Il nous faut y réfléchir, avec les dispositifs spécifiques, puisque cet accompagnement autour d'une expérience de stage, c'est aussi une première évaluation des besoins, une analyse des situations personnalisée, c'est un suivi qui n'est pas uniquement un suivi dans le cadre pédagogique de fin d'étude, c'est également un suivi dans le cadre de l'analyse des freins, des obstacles, de la possibilité ou pas d'envisager une compensation du handicap, aide technique ou autre. Ceci est préparatoire au projet d'insertion professionnelle, c'est une étape du parcours à l'emploi.

Marie-Pierre Toubhans.

On a parlé apprentissage, alternance. Je voulais savoir s'il y avait des éléments très précis de progression en termes de secteur de la formation et apprentissage ?

Arnaud Hukalo.

Je note que vingt ans d'expérience de l'alternance, effectivement, ce n'est pas un scoop, mais là où tout le monde s'accorde à vanter les qualités de l'alternance, il faut bien constater, malheureusement je peux le constater en Lorraine, l'accès aux formations par les voies d'alternance dans le cadre de la formation supérieure, ça reste encore bien à la marge...

Il y avait, dans la palette de services A2EH de l'AGEFIPH, cet axe d'encouragement, ne pas négliger la voie des formations en alternance de niveau supérieur. Malheureusement, nous n'avons comptabilisé que très peu de services réussis, et il n'y a pas eu la montée en puissance escomptée de jeunes qui auraient pu avoir la possibilité de s'orienter vers l'alternance. Ce constat

d'échec, c'est toujours pareil : la compensation du handicap, la prise en compte des besoins spécifiques, ont-elles été disponibles ou suffisantes ?

On entend depuis des années qu'il faut absolument développer l'alternance, idée que tout le monde s'accorde à accepter, mais il n'y a pas de dispositif identifié, d'offre lisible au niveau national pour encourager concrètement sur le terrain les voies d'alternance.

Intervention/Question.

Deux questions, une à Mme Bretagnolle et une à Mme Bancel Charensol.

A Mme Bretagnolle d'abord, juste une question par rapport au dispositif post-bac, le logiciel... Le passage obligé des bacheliers pour passer vers l'enseignement supérieur, juste une petite remarque par rapport à ces dossiers qui, à l'heure d'aujourd'hui, doivent être imprimés par les jeunes, il n'y a aucune possibilité pour les jeunes qui ne peuvent pas écrire de les remplir en PDF, par exemple. C'est peut-être anecdotique, mais certains comportent quatre ou cinq dossiers. C'est dommage pour certains qui sont très autonomes de devoir faire appel à un tiers. C'était plus une remarque.

Annie Bretagnolle.

Vous parlez du logiciel de préinscription post-bac. Si, c'est prévu.

Cela fait deux ans que je dis que ce n'est pas accessible.

Simplement, ce n'est visiblement pas si simple que cela à modifier. Ce sera accessible en janvier 2014.

Intervention/Question.

Seconde question sur l'apprentissage. Vous avez expliqué la possibilité pour les étudiants de faire un cursus par apprentissage. Ma première question, c'est : l'étalement du contrat de travail, c'est possible ou pas ? On peut avoir un étalement de cursus à l'université, mais, les entreprises ne sont pas toujours favorables à un allongement de contrat.

Après, c'est une remarque : la préparation. On a des étudiants qui rentrent en apprentissage en vue d'un DUT, qui préparent ce projet depuis le bac. Et le souci, c'est le manque de coordination entre le secondaire et le supérieur. J'étais dans le secondaire il y a quelques années, j'en suis sortie, je ne sais plus trop où en sont les choses de ce point de vue-là.

Laurence Bancel-Charensol.

Aujourd'hui, sur la question de l'étalement du contrat de travail, effectivement, l'étudiant en situation de handicap va bénéficier d'aménagements de ses examens, va pouvoir bénéficier du tiers temps, etc. Aujourd'hui, dans le cadre du LRU à l'université, le fait d'étaler la durée d'apprentissage est naturel. Aujourd'hui, un diplôme, une licence ou un master sont acquis via des unités d'enseignement capitalisable, y compris à l'échelle européenne.

Cette question de l'étalement, sur le principe, de la durée d'apprentissage, aujourd'hui, n'est plus un problème sur le plan théorique.

Là où on a des soucis, c'est qu'effectivement, la mise en œuvre du LMD au sein des universités aujourd'hui, on va dire, n'est pas parachevée, pour dire les choses de façon politiquement correcte.

Ça, c'est une première réponse.

Seconde réponse : aujourd'hui, on a 62* points de contradiction entre le droit du travail et l'enseignement.

La fin du contrat d'apprentissage doit coïncider avec le moment de la délivrance du diplôme. C'est une difficulté qu'on a avec tous les types d'étudiants (master, contrat d'un an, et deuxième contrat de travail sur la deuxième année de master). Cela fait partie de nos combats, vis-à-vis des chambres consulaires.

Nous avons besoin d'aide sur ce sujet.

Cela concerne tout particulièrement les étudiants en situation de handicap.

Maintenant, on peut imaginer de la jouer plus finement, c'est-à-dire de dire : on a un contrat de travail sur la durée du diplôme, et puis on a un accord implicite avec une entreprise qui fait qu'on sait qu'on ne va pas réussir dans les temps. Derrière, il est tout à fait possible de faire un prolongement du contrat de travail à l'issue de la formation.

Mais vous voyez qu'on est obligé de jouer par convention avec un accord entreprise-université aujourd'hui pour détourner la réglementation.

Et on appelle de nos vœux une concertation interministérielle entre la partie droit du travail et les ministères de l'apprentissage.

Je voulais revenir sur un point pour répondre à votre deuxième question. Aujourd'hui, 80%, les taux du CFA, 80% des apprentis sont insérés à cinq mois après la fin du contrat d'apprentissage. Et pour les apprentis en situation de handicap, le taux est encore supérieur. Pourquoi ? Parce qu'une entreprise qui a investi dans un poste de travail, qui a investi de la formation d'un employé, pour un an ou deux ans, elle n'a pas du tout envie de se séparer du jeune à la sortie de la formation. C'est pour ça que je disais que l'étudiant en situation de handicap, c'est vraiment un cap à franchir en termes d'insertion.

D'abord, faire que l'alternance, pour les jeunes, on en parle dès la troisième.

Par rapport à ce que vous disiez, la notion de bilan, d'outils et de démarche pédagogique, l'apprentissage, c'est aussi un moyen de tester le marché du travail. Donc faire germer ce scénario-là comme étant possible est quelque chose qui me semble important.

Ensuite le passage entre infra-bac et post-bac, c'est une vraie difficulté parce qu'on a un timing qui ne coïncide pas. Un timing pour les Dut, c'est compliqué pour l'apprentissage, parce que le temps d'APB, derrière, c'est un temps où, au moment où on a la réponse, c'est presque trop tard pour chercher l'entreprise. Je parle pour les valides. Pour l'entrer des valides en apprentissage en Dut.

Pour les jeunes en situation de handicap, c'est encore plus difficile. Néanmoins, on peut très bien commencer dans le supérieur, pas par l'apprentissage, mais l'intégrer en deuxième année de Dut, en licence professionnelle, en deuxième année de master etc.

Intervention/Question.

Au niveau de l'apprentissage, il y a quelque chose qui me semble très important, c'est la question de la suppression de la limite d'âge des jeunes en situation de handicap. Ça a été un très grand plus.

Laurence Bancel-Charensol.

Effectivement, pour un jeune valide, il y a une limite d'âge de 26 ans, sauf exception, pour un jeune handicapé, il n'y a pas de limite d'âge pour entrer en apprentissage infra ou post-bac.

Intervention/Question.

Vous avez parlé tout à l'heure de filières, en disant qu'il y avait des filières porteuses, et vous avez essentiellement parlé des fonctions supports pour les entreprises. Mon constat est de dire qu'il n'y a pas assez de jeunes qui vont vers les filières technologiques. Comment fait-on le lien avec les besoins sur le marché du travail. Quand on parle de filière privilégiée, c'est « privilégiée » par qui ? Le jeune ou la demande du marché du travail ?

Laurence Bancel-Charensol.

On a des formations pour lesquelles on manque de jeunes et d'autres pour lesquelles on manque d'entreprise. C'est le rôle du CFA d'adapter son offre pour que le marché du travail fonctionne.

Ne pas mettre de formation sur un métier où il n'y a pas de demande.

Je vous ai amené une petite liste de métiers porteurs. Je dirais que c'est plutôt dans le tertiaire que dans le secondaire, mais il y en a dans les deux.

Par exemple, on a des assistants de manager, on a des techniciens dans le domaine du développement durable (là, on voit une filière importante), sur les nouvelles technologies, on a des besoins dans le domaine de la métrologie, de la mesure, d'énormes besoins. On a besoin de statisticiens, d'acheteurs (on passe dans le domaine du tertiaire), de gros besoins dans la banque (gestionnaires de patrimoine, chargés de relation clientèle pour les PME), on a besoin de juristes, on a besoin d'auditeurs et on a besoin de développeurs.

Voilà des exemples de métiers sur lesquels aujourd'hui on a plus d'offres d'emploi que de jeunes.

Intervention/Question.

Bonjour, je suis directrice de l'association AGI, à Nancy, un établissement spécialisé d'accueil d'étudiants en situation de handicap. Je vais peut-être faire « ringarde », mais je veux revenir sur l'anticipation. Cela ne fait que vingt-quatre ans que je suis dans cette association, et je constate

que les étudiants, une fois qu'ils sont arrivés au statut d'étudiant, c'est comme s'ils avaient atteint le Graal. Et que de ce fait, la projection sur un devenir professionnel n'est pas franchement anticipée. Ils sont étudiants en L I, deux années en L I, trois années en L I, etc., mais ils ont le statut d'étudiant, et ils ont atteint l'apogée de leur rêve ou du rêve de leur parent. Je pense qu'il faut qu'on puisse revenir sur ces questions d'anticipation et retravailler avec eux sur : « faire des études, pour quoi faire ? » L'arrivée des BAIP à l'université est un plus, sans conteste, mais ce n'est qu'un bureau. Comment on fait travailler les BAIP des universités avec les services spécifiques qui existent, avec Pôle Emploi, avec les Cap Emploi, pour un jeune avec un Bac +2, par exemple, qui arrive à Cap Emploi, à qui on dit : « Oh, vous avez déjà un bac, vous n'êtes pas la priorité de nos demandeurs, c'est déjà le nec plus ultra ! »

Comment on travaille sur la sortie de l'université des étudiants, avec quelque chose qui ne soit pas qu'un rêve ? Comment on est capable de construire ensemble des lieux d'anticipation, de préparation, d'accès à l'apprentissage ? Je vois des jeunes qui vivent leur arrivée à l'université comme l'aboutissement de leur vie, et je pense qu'il faut qu'on arrive à travailler au-delà. Je pense qu'on peut le faire ensemble si on en a tous un peu la volonté.

Bernadette Céleste.

Je suis psychologue, et vous avez raison, d'une certaine façon, je crois qu'il faut prendre aussi en compte la réalité psychique de l'étudiant, de l'étudiant handicapé, pour qui, vraisemblablement, pour certains d'entre eux, pendant toute leur enfance, le bac, c'était ce qui allait gommer leur handicap. Et puis ils franchissent et réussissent leur bac, et ce n'est pas gommé.

Vous parliez d'anticipation, et je parlerai d'une grande, grande, grande anticipation. Je crois qu'il y a besoin d'un accompagnement des familles dans l'éducation qu'elles donnent à leurs enfants handicapés pour qu'effectivement, on remette les choses à leur juste place, et qu'au fond, on ne confonde pas Bac et humanisation, qu'on ne confonde pas Bac et normalisation. Je crois que c'est une anticipation qui est très profonde parce que ce que vous constatez... Vous dites : ça, ça n'a pas bougé, et pourtant, on voit qu'on fait plein de choses, et pourquoi ça, ça ne bouge pas ? Peut-être parce que là, il y a besoin de positionner le problème réellement où il se situe, et dans l'univers familial, et dans une partie de l'éducation parentale.

Il se trouve que j'ai accompagné beaucoup de familles d'enfant handicapé, et c'est un problème qu'il faut prendre très tôt.

Annie Bretagnolle.

Je me permets un petit complément. Je n'irai pas contre l'anticipation, car je ne cesse de parler d'anticipation, quand je rencontre notamment les directeurs d'établissements. Mais j'ai aussi rencontré un certain nombre d'étudiants qui ont eu des parcours qui peuvent paraître un peu bizarres, par exemple des étudiants en master 2 qui ont commencé par le BEP, puis le BTS, puis le Bac pro, etc.

Ce sont des parcours qui ont pris du temps, parfois dix ou douze ans. Pour autant, je me souviens particulièrement d'une étudiante, à qui il a fallu du temps, beaucoup de temps. Ce n'était certainement pas la bonne démarche de la faire passer d'un type de formation à un autre, d'un établissement à l'autre mais lorsqu'elle a commencé son parcours, on ne pensait pas trop l'accompagnement en milieu ordinaire à ce niveau d'études. Toutefois, il faut parfois donner du temps au temps. La difficulté, c'est : comment on donne du temps au temps ? C'est indispensable. C'est aussi votre quotidien, très certainement. Il y a des choses qui doivent évoluer parfois, dans la tête des élèves/étudiants et de leur famille, en plus des compétences que l'on a ou que l'on n'a pas encore et qu'il faut acquérir.

Intervention/Question.

J'ai deux questions. La première, qui est plus ou moins la plus simple. Là, on est en train de parler du supérieur, de l'université. Très bien. On a parlé d'insertion pro. On n'a pas parlé des parcours longs, très exactement du doctorat. Je sais qu'il existe depuis quelques années une allocation de doctorat pour les personnes en situation de handicap, qui regroupe très peu de personnes à l'année. Et nous avons vu ça comme étant le Saint Graal pour les jeunes en situation de handicap qui pourraient continuer sur un parcours long. Je pense qu'on est beaucoup à penser que c'est un peu limité, mais j'aimerais l'avis de la tribune sur ce sujet.

Et ensuite, deuxième question qui fait un peu moins consensus, sur l'insertion professionnelle des jeunes avec un diplôme supérieur, je pense aux diplômés de niveau master 2, on sait aujourd'hui que chaque entreprise a une obligation de 6% de salariés en situation de handicap. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'obligation de répartition dans l'organigramme. Et je pense qu'on peut avoir le droit de faire des études de lettres, ou des études pas directement « employables », sans avoir pour vocation de finir assistant manager, ou faire des études longues dans des filières qui ne aboutissent pas directement dans un métier, sans finir assistant de cadre. Je pense que c'est un gros problème, et ça entraîne des réactions de directeurs d'entreprise qui disent : « j'ai une partie de mes salariés qui sont en situation de handicap, mais pas de cadres ».

Intervention/Question.

Il y a des cadres en situation de handicap dans le commerce, chez IBM par exemple. C'est vrai que ça a été difficile, mais depuis une dizaine d'années, il y en a de plus en plus. Moi, j'ai un ancien élève qui est commercial chez Dassault. Il y en a quelques-uns.

Annie Bretagnolle.

Concernant votre question relative aux postes de doctorants auxquels vous avez fait allusion, il ne s'agit pas de dire d'un dispositif : « voilà, nous sommes très ambitieux, et cette année, nous offrons 25 allocations au niveau national pour des doctorants ». Je resitue cette initiative dans son contexte : celui d'établissements devenus autonomes. Le rôle du ministère consiste à impulser des

dynamiques, à accompagner les établissements. En l'occurrence, le choix qui a été fait est 25 contrats. Ce n'est pas grand-chose au regard du nombre total de postes de doctorant. Pourtant, cela montre aux établissements qu'il faut porter aux étudiants handicapés une attention particulière afin qu'ils soient encouragés à poursuivre des études longues et contribuent à constituer un vivier d'enseignants chercheurs. Très clairement, c'est une démarche stratégique qui met en avant la nécessité d'encourager les étudiants handicapés à poursuivre leurs études au-delà du Master. Cela permet de dire : eh bien oui, c'est possible de faire des études longues. Cessons de penser qu'un étudiant handicapé va forcément faire des études courtes. On doit retrouver la même diversité que dans la population des étudiants valides. La durée de cette initiative a été annoncée dès le départ il y a trois ans. Il s'agissait d'encourager les établissements, à mettre en place eux-mêmes une politique permettant à des jeunes doctorants de poursuivre des études longues. On se rend compte qu'effectivement, un certain nombre d'entre eux ont joué le jeu. Clairement, c'est une impulsion, Il ne s'agit pas de recréer des postes réservés.

Laurence Bancel-Charensol.

Une réaction courte sur les cas par rapport aux étudiants en apprentissage en situation de handicap qu'on a chez nous, qui sont cadres, qui sortiront cadres. Je sais que certains vont être embauchés par les entreprises qui les ont recrutés, formés, je pense notamment à la gestion de patrimoine. Par exemple, une jeune que j'ai rencontrée récemment qui travaille comme juriste, là aussi dans une banque. Je pense que si vous interrogez Virginie Froment, elle vous donnera d'autres exemples. Pour moi, dans le supérieur, ceux qui y sont, il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas plus ou moins cadres que les autres.

Deuxièmement, sur la thèse, il existe depuis toujours un financement. La thèse en apprentissage n'existe pas dite telle quelle, mais elle existe depuis toujours, avant que j'entre dans le supérieur, une thèse SIFR*.

Il y a un travail de recherche, et bien souvent, ce n'est pas pour devenir derrière enseignant chercheur, derrière. C'est de la formation par la recherche.

Intervention/Question.

J'aimerais revenir sur l'apprentissage. C'est clair que le constat est qu'une formation en apprentissage pour n'importe quel élève est de toute façon beaucoup plus complexe qu'un cursus traditionnel. Ils doivent faire la même chose, apprendre la même chose sur un temps beaucoup plus court. Est-ce qu'il serait possible d'envisager une formule d'apprentissage pour les élèves en situation de handicap qui en ont besoin, dès le départ sur le fait que cette formation va durer trois ans et pas deux, par exemple ?

Laurence Bancel-Charensol.

L'apprentissage, c'est : à l'arrivée, on a le même diplôme que les autres. Simplement, le dispositif d'apprentissage n'est pas le même. On apprend à la fois en entreprise et à l'université.

On ne fait pas : on a un salarié, cinq semaines de congés, et en contrepartie de cet effort supplémentaire, on est rémunéré, mais on a moins de repos car il y a des choses que l'on apprend lors du temps en entreprise. Donc ce n'est pas : on travaille deux fois plus. Mais ce sont des modalités d'apprentissage différentes. Aujourd'hui, les équipes pédagogiques ont du mal à valoriser dans les évaluations terminales les acquis en entreprise. Aujourd'hui, par exemple il y a une évolution de la norme en matière d'électricité. Aujourd'hui, les BTS électrique en formation initiale classique qui les prépare à ça sont coincés parce que les programmes pédagogiques sont complètement fermés et qu'il n'y a pas de temps prévu pour ça dans l'apprentissage. Pour les jeunes en situation d'apprentissage, c'est plus facile, car on peut prévoir que ce temps est prévu sur le temps d'exercice prévu en entreprise.

Après, sur la question de la durée, je pense qu'on a des pistes de travail, c'est-à-dire qu'on pourrait très bien prévoir un planning d'alternance en amont, c'est-à-dire un planning d'alternance contractualisé qui est plus long. Mais on est un peu coincé par le fait qu'une formation en apprentissage habilitée par la région l'est avec un planning d'alternance.

On pourrait le faire aussi pour des jeunes qui ne sont pas en situation de handicap mais qui ont du mal à entrer dans l'enseignement supérieur.

C'est une voie de travail. De par notre position particulière, nous, on est naturellement amené à travailler là-dessus, mais on ne peut pas le faire tout seul.

Intervention/Question.

Bonjour, je suis référente handicap dans une mutuelle du secteur de l'économie sociale. Je voulais répondre concernant la vision de l'entreprise. Aujourd'hui, on recrute sur des compétences, et donc, on est présent sur tous les forums et salons. Et bien sûr, on respecte le principe de non-discrimination. On recrute sur des besoins.

Je suis un peu sceptique. Quand vous parlez de poste d'assistant manager, je ne vois pas quel est ce type de fonction. Les managers n'ont pas d'assistant. Et je voudrais demander à Mme Céleste avec quel type d'entreprise vous avez travaillé, parce qu'aujourd'hui, dans les PME, on ne peut pas répondre à ce type d'engagement. On ne peut même pas dégager du temps pour accompagner des personnes handicapées. On représente pas mal de mutuelles dans notre secteur, et on ne peut pas dégager du temps pour aller vers ce type d'expérimentation dont vous parlez. Aujourd'hui, on n'arrive même plus à prendre des stagiaires parce que les managers n'en veulent pas.

L'univers de l'entreprise est compliqué.

Bernadette Céleste.

Il y a eu un travail avec la municipalité. On a travaillé avec Cap Gemini... J'étais en train de rechercher, je n'ai pas en tête toutes les entreprises... On a travaillé avec une grande variété d'entreprises. Mais il n'était pas question du tout d'embauche pour les étudiants. C'est quelque chose que je n'ai pas du tout précisé au départ. L'objectif, c'était d'aider l'étudiant à construire sa posture par rapport à une demande d'emploi. Il y avait des étudiants par exemple qui pouvaient être dans un secteur gestion, et qui étaient reçus par quelqu'un dans l'entreprise qui n'avait rien à voir avec la gestion.

C'était vraiment quelque chose de complètement indépendant de l'accès à l'emploi.

Intervention/Question.

Bonjour. Je voulais vous interroger Mme Charenzol, sur le fait de travailler sur la gestion du temps, passer de deux ans à trois ans, est-ce que ça ne peut pas être travaillé au niveau du PRITH Ile-de-France ?

Laurence Bancel-Charenzol.

Aujourd'hui, les freins ne viennent pas des organismes qui sont sensibilisés, mais du fait qu'aujourd'hui, il y a une tendance qui vise à faire rentrer l'apprentissage... L'apprentissage est né en pré-bac, avec le fait que le jeune, il suivait une formation de deux ans, et à l'issue, il passait un examen. Donc on avait un contrat de travail de deux ans. A l'issue de son examen, le verdict tombait. Il était reçu ou ajourné à son examen.

Donc on avait bien à la fois l'examen, et la fin du contrat de travail coïncidait avec la réponse : on l'a ou on ne la pas.

A la fin du supérieur, c'est plus compliqué, parce qu'on a du contrôle continu, et donc, il y a la question du passage dans l'année supérieure, plus le LMD qui repose la question de façon différente, et la question de la souveraineté du jury. Le fait que, quand on constate qu'un jeune est en difficulté au bout d'un an, surtout s'il est apprenti, c'est peut-être idiot de le faire passer en année supérieure parce que la réglementation dit que c'est sur deux ans, et parce que le contrat de travail est sur deux ans. Aujourd'hui, il y a une convention qui vise à faire entrer le sup' dans le droit du travail. Et là, il y a des difficultés qui vont dans notre sens, car on est plusieurs à le penser, qui ne sont pas dans le sens de l'histoire, parce que notamment ce sont des freins à l'accompagnement d'apprentis à besoins particuliers, dont les apprentis en situation de handicap.

Mais j'ai un écho favorable ici. Le problème, c'est qu'on ne construit pas la loi ensemble ici !

Intervention/Question.

Je représente les parents d'enfants déficients visuels, aveugles et handicaps associés éventuellement, et Droit au savoir également puisqu'on est partenaire. Je veux attirer votre attention sur le fait qu'on est tous d'accord que les stages, c'est super. Sauf que pour nos jeunes déficients visuels, quand en classe de troisième ou quatrième, ou seconde, première, ils vont faire

des stages, ce ne sont que des stages d'observation. Pour leur faire faire quelque chose de concret, qui leur permette d'utiliser leurs capacités, Braille et autres, il y a un énorme frein. Vous n'êtes pas sans savoir que la plupart des logiciels d'entreprises ne sont pas accessibles au matériel informatique. Donc des jeunes qui vivent dans le monde de l'informatique depuis l'apprentissage de la lecture, arrivent éventuellement dans des stages où on ne peut rien leur faire faire. Ils ne peuvent même pas faire de photocopie ou faire le café !

Aujourd'hui, pour les études, ça commence à être bien rodé, il y a de bons accompagnements dans les missions handicap, et chaque été, quand il faut chercher des stages, on regarde ce que font les autres !

Intervention/Question.

Moi je suis utilisatrice de plein de choses, je ne suis pas tout à fait une geek, mais presque ! Et c'est vrai que Word, Excel, tout ça, il y a même des gens qui utilisent l'iPhone, plein de trucs, les logiciels de comptabilité, les logiciels de gestion. Il y a des malvoyants en formation qui se sont retrouvés bloqués parce que ce n'était pas accessible. Il y a plein de problème. Même sur Internet, il y a certains sites qui ne sont pas accessibles, qui ne respectent pas les normes WAI. Du coup, qu'est-ce qui est fait ? Est-ce qu'il y a des choses dans votre travail, est-ce que vous envisagez de pousser dans ce sens ?

Marie-Pierre Toubhans.

D'où la question plus générale de l'accessibilité de l'ensemble de la vie sociale, et puis, celle en réalité de l'accompagnement dans un projet d'insertion professionnelle. Et ce que l'on disait un peu ce matin, quand le rêve rencontre la réalité, comment est-ce qu'on travaille là-dessus, comment est-ce qu'on anticipe et trouve des solutions qui respectent le choix du jeune et qui en même temps soient réalistes dans l'environnement d'aujourd'hui.

Annie Bretagnolle.

Il se trouve qu'hier, j'étais dans le nord de la France pour participer à une table ronde sur l'insertion professionnelle. Et autour de la table, il y avait à la fois des étudiants qui étaient là pour témoigner, des anciens étudiants qui s'étaient insérés, et puis des entreprises qui, pour certaines, ont eu l'expérience de l'accueil d'étudiants en stage, et d'autres entreprises encore qui étaient là par intérêt, mais qui n'avaient pas encore accueilli d'étudiants. C'est vrai que ce point de l'accessibilité des logiciels, par exemple de gestion, a été évoqué. Car par l'intermédiaire du témoignage d'une grande entreprise, pleine de bonne volonté, un peu poussée par les accords certes, mais c'est fait pour ça aussi, on a entendu dire : on travaille très bien avec la cellule handicap de l'université Machin, mais il n'empêche que cette jeune fille, quand elle est arrivée, tout le monde était plein d'enthousiasme mais le savoir-faire manquait. Donc la question de l'adaptation au poste s'est posée alors qu'elle ne se posait pas dans l'université, où l'on avait mis en place ce qu'il fallait pour

ses études. Sauf que l'adaptation au poste, c'est autre chose. Donc cela a permis de mettre en lumière la nécessité, et c'est vrai que pour nous, c'est important, de voir se rapprocher, des professionnels qui ont des missions complémentaires dans des contextes différents, à savoir les médecins des services universitaires et les médecins du travail.

C'est tout bête.

On n'en est pas complètement là encore, il faut que ces professionnels aussi travaillent ensemble. Je ne dis pas que ce sont eux qui vont apporter toutes les réponses, car il y a d'autres partenaires, ce sont des choses qu'il faut réfléchir ensemble.

Ce que j'ai entendu hier montre bien la nécessité de faire prendre conscience de cela aux universités. C'est probablement un point sur lequel nous reviendrons : ce que l'on fait pour accompagner un étudiant, on pense le faire bien. Sinon, on ne le ferait pas, je pense. Sauf que la question qu'il faut se poser, c'est est-ce que ce que l'on fait, les modalités de réponse que l'on apporte dans le contexte universitaire ne constitue pas un obstacle supplémentaire à l'insertion ?

Si on ne se parle pas entre université et employeur, on ne parviendra pas améliorer l'articulation formation/emploi.

Marie-Pierre Toubhans.

Je vous propose que ce soit la dernière question.

Intervention/Question.

Ce n'est pas vraiment une question, mais une réaction à ce que vous venez de dire. J'entends médecin universitaire et médecin du travail. Mais les médecins universitaires ne sont pas spécialistes du handicap, voire souvent, ils ne sont spécialistes d'aucun. Donc, je reviens sur la présence de l'AGEFIPH dans ces questions, comment aider une entreprise à adapter le poste de travail pour un stagiaire tout simplement ? Parce que cela nécessite des frais qu'ils ne veulent pas faire pour une période si courte. Je ne suis pas sûre qu'ils puissent débloquer une aide.

Annie Bretagnolle.

Très franchement, vous faites allusion à un coût d'engagement. Mais ce que j'entends beaucoup, c'est ce qu'il faut faire. C'est la capacité à analyser le besoin. Cette analyse du besoin, c'est le chantier que nous venons d'ouvrir. Il nous faut réfléchir davantage à la façon dont on passe de la demande à la réponse, c'est entre les deux que se situe l'analyse des besoins. Le problème, c'est que c'est extrêmement complexe parce que la façon dont on évalue le besoin dans le contexte universitaire et le contexte professionnel n'est pas la même. Il faut savoir ce qui caractérise l'un et ce qui caractérise l'autre. Il faut bien un moment où on réfléchit à la façon dont on passe de ce besoin à cette réponse et comment on favorise le passage de la réponse que l'on donne dans la formation académique à la réponse que l'on donne dans le milieu professionnel. Si on ne réfléchit pas à cela, on risque, pour certains jeunes, de constituer des obstacles supplémentaires.

Marie-Pierre Toubhans.

Je vous invite à donner un dernier mot avant de laisser la parole à Louis Bonet pour conclure notre journée.

Arnaud Hukalo.

L'évaluation des besoins, c'est essentiel, l'accompagnement, c'est un thème qu'il ne faut pas avoir peur d'utiliser. Quand il y a besoin d'accompagnement, il faut le mettre en œuvre... Bien sûr, il faut veiller à ce que l'accompagnement permette aussi l'accès à l'autonomie : toujours garder ce principe, ceci doit être préservé.

Et puis, effectivement, il y a toujours ces difficultés de savoir qui peut éventuellement financer, y compris dans le cadre d'un stage court, que mettre à disposition, quelles aides humaines, techniques ?... S'appuyer sur des structures spécialisées ? Comme nous, le SISU, en Lorraine, nous disposons de matériels qu'on peut mettre en prêt à des étudiants, y compris dans le cadre des stages, mais dans la limite de nos moyens ! D'où la nécessité d'avoir une évaluation des besoins claire, et notamment des dispositifs spécialisés...

Laurence Bancel-Charensol.

De mon point de vue, l'apprentissage pour les jeunes et moins jeunes en situation de handicap, dans le supérieur, c'est un moyen d'accroître l'ouverture, la connaissance du monde, la responsabilité, puisqu'on touche un salaire, l'accès à l'autonomie. Pour le réussir, un CFA comme le nôtre a besoin de travailler avec des acteurs comme vous pour anticiper au mieux et arriver à parler à ces jeunes et ces moins jeunes le plus tôt possible pour construire leur parcours. Il reste du chemin à parcourir pour aménager un certain nombre de choses pour être plus facilitant qu'on ne l'est aujourd'hui.

Bernadette Céleste.

Je voulais parler du chemin parcouru, j'étais vice-présidente de l'université de Nanterre en 2005. J'avais des questions concernant les étudiants en situation de handicap, on avait déjà pourtant une cellule qui fonctionnait depuis plusieurs années, mais quand je nous entends aujourd'hui, quand j'entends Annie expliquer un petit peu le positionnement de l'enseignement supérieur, les questions qu'on se pose autour de la professionnalisation, je me dis quand même qu'il y a eu beaucoup, beaucoup de chemin parcouru. Bien sûr, on n'est pas au bout du chemin, mais il y a quand même eu beaucoup de choses de faites.

Annie Bretagnolle.

Un certain nombre de personnes qui sont intervenues étaient là il y a vingt ans. Je dirais que la loi du 11 février 2005, en tout cas, a changé le positionnement des acteurs. Et très clairement, cela

veut dire que là, je suis bien d'accord, rien n'est parfait. Il y a encore du travail, mais cela veut dire aussi qu'il y a des positionnements qui sont à revoir de part et d'autre, à l'intérieur et à l'extérieur car il y a de nouvelles missions qui sont celles des universités qui font que l'on doit continuer à travailler en partenariat. Il y a des savoir-faire à partager et d'autres plus spécifiques développés par les uns ou les autres. Il faut donc réfléchir ensemble, comment dans le contexte actuel, compte tenu des nouvelles missions assignées aux universités, chacun peut contribuer à améliorer le parcours de l'étudiant handicapé. Savoir comment dans cette optique on peut se compléter.

Louis Bonet.

Il m'appartient maintenant de conclure.

Tout d'abord, je dois préciser qu'il y aura des actes établis à partir de nos travaux d'aujourd'hui, actes qui seront disponibles sur le site.

Cela dit je voudrais vous livrer ici quelques observations qui m'ont été inspirées par le contenu de nos échanges.

En premier lieu je voudrais dire deux mots sur le comité de pilotage étudiant du CIH qui a malencontreusement disparu. Je pense qu'il serait intelligent d'essayer de le ressusciter et que cela doit constituer pour nous un objectif primordial.

En second lieu je m'interroge toujours beaucoup sur les causes du gâchis que constitue l'abandon de leurs études par quelques 5 400 élèves handicapés vers l'âge de 15 ou 16 ans. Cette hémorragie doit être jugulée et cela doit également être un de nos objectifs primordiaux.

Concernant les étudiants un projet de loi relatif à l'enseignement supérieur est à l'étude. Il semble quelque peu timoré sur la question de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Droit au Savoir va s'employer à ce que ce projet soit quelque peu « agrandi ». Je pense qu'il serait bon effectivement que l'on tente d'utiliser nos modestes moyens pour qu'une place un peu plus grande soit réservée à ceux qui, atteints de handicaps, s'engagent dans l'aventure que constitue pour eux un cursus universitaire ou de formation supérieure.

Mais j'ai aussi noté la place très importante qui doit être faite à l'investissement individuel dans un projet d'études dirigé vers l'emploi. Il est manifestement en effet très important que l'étudiant handicapé puisse se projeter dans le monde du travail car cette projection là est une garantie de réussite. Cette constatation m'amène vers deux autres réflexions que nous avons je crois tous partagées. La première réflexion me permet de rebondir sur les propos de Brigitte Hennequin qui évoquait son expérience au sein de l'établissement « AGI » et il est vrai que l'on a le regret trop souvent de constater que les étudiants qui, aujourd'hui poursuivent leurs études, considèrent que ces études sont une fin en soi ou plutôt que leur statut d'étudiant est une fin en soi. Il leur manque un peu d'appétit, un peu d'envie d'aller au-delà. Il y a trop souvent une forme d'attentisme, une forme... pas d'apathie mais un peu de sidération devant ce qu'il reste à accomplir. Pour le coup c'est un risque d'échec aggravé car le but n'est pas simplement d'amener ces jeunes en première année de licence. C'est le « et après ? » qui est important, ce « et après ? » interrogeant l'avenir professionnel.... Ma seconde réflexion nous ramène à la regrettée disparition du dispositif A2EH.

Je pense qu'il est très significatif que l'étudiant aussi bien que le professionnel à la préparation à l'emploi déplore cette disparition. Madame Annie Bretagnolle nous a dressé un tableau très intéressant des différents axes qui vont être mis en œuvre pour pallier cette disparition. Ces moyens seront-ils suffisants ? Je ne le sais pas et pour tout dire j'éprouve quelques doutes... Je pense en effet que le « cousu main » est en l'espèce indispensable dès lors que l'on veut suivre un étudiant handicapé et l'accompagner dans son projet d'études et son parcours vers l'emploi.

Droit au Savoir est tout à fait disposée à rechercher des solutions pour que cet accompagnement « cousu main » puisse continuer, cela dans l'intérêt bien compris de ceux qui méritent toute notre attention. Encore une fois c'est bien l'intégration professionnelle de ces jeunes que nous voulons à l'issue de leur parcours d'étude car cette intégration professionnelle est une voie royale menant à l'insertion sociale.

Voilà, je ne pense pas avoir trahi ce disant notre propre pensée et les propos que vous avez tenus. Si tel n'était pas le cas vous avez bien évidemment toute liberté pour protester sur le champ !